

Faits saillants de l'enquête

Nature de l'enquête

La présente enquête de la Direction Santé Québec de l'ISQ, financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, permet d'établir les premiers taux annuels de prévalence du recours à des conduites à caractère violent (psychologique et physique) à l'endroit des enfants âgés de moins de 18 ans par les adultes vivant dans la famille. Elle permet aussi d'identifier certaines conditions associées à l'utilisation de ces conduites : revenu, niveau de scolarisation des parents, taille et structure des familles, âge des enfants et des parents, pratiques disciplinaires des grands-parents, degré d'harmonie dans la vie de couple, ainsi que les valeurs et les normes des mères québécoises concernant le recours aux punitions corporelles dans l'éducation et la socialisation des enfants.

Principaux résultats

- *Les modes pacifiques de résolution des conflits*

Interrogées sur les stratégies adoptées pour régler un problème avec leur enfant, les mères québécoises disent, en quasi-totalité (98 %), que les adultes de la maison ont recours à des modes disciplinaires non violents. Les stratégies pacifiques, comme l'explication donnée à l'enfant, le retrait de privilège et la distraction, sont universellement utilisées par les adultes. Cependant, cela n'exclut pas le recours à d'autres stratégies, comme en font foi les prochains paragraphes.

- *Les modes violents de résolution des conflits*

Les modes de résolution de conflits peuvent aussi prendre des formes agressives ou violentes. Ainsi, la présence d'agression psychologique (par exemple : crier contre l'enfant, hurler, jurer [sacrer] à son endroit, le traiter de nom [lui lancer des sobriquets], le menacer) est signalée par 80 % des Québécoises. Près de la moitié rapportent au moins un épisode de violence physique mineure (48 %) durant les 12 mois précédant l'enquête (par exemple : pincer l'enfant, le taper sur les fesses, le secouer). L'enquête permet

d'estimer que 1 enfant sur 15 (7 %) aurait vécu au moins un épisode de violence physique sévère au cours de la même période (par exemple : secouer un enfant de moins de deux ans, taper au visage ou sur la tête, donner des coups de poing et de pied, administrer une raclée, frapper l'enfant avec un objet).

Cela ne signifie pas qu'il s'agisse nécessairement d'un mode éducatif habituel adopté par la majorité des adultes de la maisonnée qui rapportent de tels événements. En effet, le taux des enfants pour qui des épisodes d'agression psychologique se seraient présentés trois fois ou plus durant l'année précédant l'enquête se situe à 44 %, contre 16 % pour ce qui est des épisodes de violence physique mineure et à 1 % en ce qui concerne les épisodes de violence physique sévère (voir le tableau ci-après).

Prévalence des conduites parentales à caractère violent envers les enfants âgés de 0 à 17 ans, selon la fréquence annuelle (%), 1999

	Dans les 12 mois précédant l'enquête...	
	Au moins 1 fois	À 3 reprises ou plus
	%	
Agression psychologique	78,6	43,7
Violence physique mineure	47,8	16,4
Violence physique sévère	6,6	1,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

- *Attitudes des Québécoises vis-à-vis de la punition physique*

En général (79 %), les mères trouvent que les parents québécois sont trop mous avec leurs enfants. Bien qu'une grande majorité conçoive que l'on puisse arriver à blesser un enfant de la sorte (73 %), près de la moitié des mères prétendent que c'est malgré tout le devoir des parents de taper s'il le faut. De fait, plus des deux tiers se montrent en désaccord avec une loi qui interdirait le recours à la punition physique, comme c'est le cas en Suède, par exemple. Elles ne désapprouvent pas nécessairement les parents (ou autres adultes) qui utilisent la fessée, mais se méfient plutôt (93 %) des séquelles que peut laisser une

utilisation répétée de l'agression psychologique envers les enfants. L'étude montre que les enfants dont les mères expriment des valeurs plus traditionnelles et qui se montrent moins sensibles aux effets négatifs possibles de la punition physique et de l'agression psychologique vivent en plus grand nombre des épisodes de violence chez eux.

- *Violence des grands-parents et violence de leurs enfants envers leurs petits-enfants*

Une proportion non négligeable des mères québécoises décrivent leur propre mère (18 %) ou la mère de leur conjoint (12 %) et leur propre père (26 %) ou celui du conjoint (21 %) comme un parent très sévère ou violent à l'époque de leur enfance. L'étude révèle que les taux de toutes les formes de violence, y compris la violence sévère, sont plus élevés parmi les enfants dont les grands-parents maternels et paternels sont décrits comme violents ou sévères; leurs parents peuvent avoir été directement visés par cette violence ou ils ont pu en être témoins. Par exemple, la violence physique sévère vécue par la mère durant son enfance est aussi associée à une présence plus marquée d'agression psychologique envers ses propres enfants (90 % c. 78 %). De même, la proportion d'enfants à propos de qui on rapporte de la violence sévère durant les 12 mois précédant l'enquête est 1,8 fois plus élevée lorsque la mère dit avoir été témoin de violence familiale durant son enfance.

- *Caractéristiques des enfants et violence envers eux*

Sexe des enfants. Les taux de violence sont plus élevés envers les garçons, peu importe le type de violence. Cette différence apparaît particulièrement marquée pour la violence physique sévère (8 % pour les garçons contre 5 % pour les filles). *Âge des enfants.* La violence physique mineure décroît avec l'âge de l'enfant.

- *Caractéristiques des parents et violence envers les enfants*

Âge des parents. Ce sont les mères et les pères âgés de 35 à 44 ans qui sont les plus susceptibles de recourir à des formes d'agression psychologique. Par

ailleurs, les enfants de parents âgés de plus de 45 ans sont moins souvent l'objet de violence physique mineure. L'âge des enfants est peut-être en cause ici. La violence physique sévère ne semble pas associée à l'âge des parents. *Langue d'usage.* C'est chez les répondantes anglophones que l'on retrouve les taux les plus élevés de violence sévère à l'égard des enfants (14 % c. 6 % chez les francophones).

- *Caractéristiques des familles*

Taille des familles. La présence de plusieurs enfants dans la famille est associée au taux d'agression psychologique. Ce taux est moins élevé chez les familles avec un seul enfant. La violence de nature physique, quant à elle, demeure la même peu importe le nombre d'enfants du ménage. *Qualité des relations de couple.* La qualité des relations de couple est étroitement liée aux taux de violence : les enfants dont les mères affirment vivre une relation conjugale difficile ou violente (6 % des couples) sont, en proportion, plus nombreux à vivre de la violence et, notamment, de la violence physique sévère (19 % c. 5 %). *Structure familiale.* Les taux de violence rapportés ne varient ni en fonction de l'état matrimonial des mères, ni en fonction de la structure familiale (monoparentale ou biparentale).

- *Caractéristiques socioéconomiques*

La violence physique sévère envers un enfant est rapportée deux fois plus souvent chez les femmes qui se *perçoivent pauvres ou très pauvres* comparativement à celles qui se considèrent à l'aise financièrement (12 % c. 6 %). La *durée de la pauvreté* semble aussi reliée à l'utilisation de la violence sévère (14 % c. 6 %).

- *Juxtaposition des types de violence*

Les taux de violence physique mineure et de violence physique sévère sont beaucoup plus bas dans les familles où les adultes ne font pas usage d'agression psychologique envers les enfants. Dans ces familles, le taux de violence sévère est pratiquement inexistant, alors que le taux de violence mineure est de presque quatre fois inférieur au taux dans les familles où l'on

retrouve de l'agression psychologique envers les enfants. À l'inverse, le taux d'agression psychologique est plus élevé envers les enfants subissant également de la violence physique sévère (98 % c. 77 % en son absence). De plus, on note que les enfants victimes de violence physique sévère sont, en proportion, plus nombreux à subir de la violence physique mineure (86 % c. 45 %).

En bref, la probabilité d'apparaître dans les statistiques comme enfant agressé augmente du fait, pour l'enfant, d'appartenir à une famille qui vit dans la pauvreté depuis un certain temps. Elle augmente pour un enfant jeune, surtout pour un garçon, si les parents sont jeunes, s'ils entretiennent des rapports conflictuels ou hostiles. La probabilité est aussi plus grande pour les enfants de familles de grande taille où la répondante est non francophone. Cette enquête fait état de l'héritage d'une probabilité plus grande d'agression pour les enfants dont les grands-parents auront usé de violence dans leurs relations avec leurs enfants. Enfin, ces résultats se présentent sur une toile de fond culturelle complexe où s'expriment la sensibilité des mères québécoises quant aux conséquences nocives du recours à la violence physique et psychologique, leur attente d'une plus grande fermeté à l'égard des enfants et, simultanément, leur division en ce qui a trait aux normes sociales concernant le recours à la punition physique envers les enfants.

Que faut-il en penser?

Une première préoccupation a trait au respect des droits fondamentaux des enfants. Près de 80 % des mères indiquent avoir été témoin (ou acteur) d'un incident d'agression psychologique et près de la moitié des Québécoises rapportent un incident de violence physique mineure. Une fraction non négligeable des mères déclarent que plusieurs de ces événements se seraient répétés. Par exemple, 41 % des Québécoises déclarent que les enfants ont été exposés à des cris ou à des hurlements 3 fois ou plus durant les 12 mois précédant l'enquête, et 20 %, 6 fois ou plus. De même, près de 8 % des enfants ont entendu des sacres ou des jurons à leur endroit 3 fois ou plus durant la même période. Ce sont 7 % des

enfants qui reçoivent des tapes sur les fesses, et 11 %, des tapes sur la main, le bras ou la jambe 3 fois ou plus par année. Il n'y a pas de niveau minimum ou maximum à partir duquel la communauté scientifique se montrerait unanimement inquiète ou rassurée concernant le recours à la punition physique ou à d'autres formes de violence « usuelle » par les parents envers leurs enfants. Cela demeure une appréciation qui ne peut être faite que par l'ensemble des acteurs sociaux, aussi bien ceux qui se préoccupent du bien-être quotidien des enfants, de leur sécurité, de leur santé et de leur confort que ceux qui analysent la question non pas à partir des seules conséquences psychologiques ou sanitaires, mais aussi sous l'angle des droits fondamentaux. Taper une autre personne pour arriver à ses fins soulève en effet la question des droits fondamentaux.

Par ailleurs, le taux enregistré en matière de violence sévère (6,6 %) nous inspire des inquiétudes non seulement à l'égard du respect des droits, mais aussi en ce qui a trait au développement et à la sécurité des enfants.

Une deuxième préoccupation concerne les possibilités de dérapage dans des environnements hostiles. Une forme de violence risque d'en entraîner une autre : un enfant soumis à des épisodes de violence physique « mineure » voit ses probabilités de violence sévère augmenter de sept fois, rappelons-le. Les probabilités de violence psychologique sont aussi multipliées (6,6 fois). Cela peut vouloir dire que pour un nombre très important d'enfants, les épisodes de violence mineure surviennent dans un environnement hostile et avec une probabilité plus grande de coups durs.

Une troisième préoccupation se rapporte à la transmission possible de conduites violentes de génération en génération dans un contexte contemporain de précarité économique. Les expériences infantiles d'humiliations, de fessées et de corrections sévères vécues par les mères et les pères coïncident avec des taux plus élevés de violence psychologique et physique envers leurs enfants. Le lien entre la violence psychologique répétée durant l'enfance de ces parents, et la frayeur que peut vivre un enfant du fait d'être témoin de violence sévère envers les personnes

qui l'entourent, est particulièrement évident ici. Les taux de violence enregistrés dans la présente enquête traduisent donc plus que des dérapages dans la gestion des conflits contemporains entre parents et enfants. Ils pourraient être reliés au passé infantile des parents, ce qui nous ramène à une forme d'apprentissage des conduites violentes par expérience directe ou par observation. Cet apprentissage augmenterait les probabilités de recourir à des pratiques violentes. Cela s'ajoute à l'information selon laquelle la misère économique telle qu'elle est perçue par les Québécoises et la durée de la pauvreté sont associées à l'emploi de la violence sévère. Nous devons conclure à l'existence d'un modèle d'interactions parents-enfants qui participeraient à un contexte plus large d'une dynamique accablante : apprentissage de pratiques parentales violentes par modelage, apprentissage de la justification du recours à la violence, stress contemporain de nature sociale, économique et familiale plus élevé.

Une quatrième préoccupation a trait au caractère discriminatoire de la violence envers les enfants. La violence envers les enfants est discriminatoire à plusieurs égards : un enfant de parents plus jeunes ou qui ont de nombreux autres enfants, dont les parents déclarent un état de misère économique, ceux dont les parents entretiennent une relation conjugale difficile ou violente sont exposés à des probabilités plus élevées de subir toutes les formes de violence. La violence envers les enfants peut aussi prendre des allures *sexistes*. Ce sont les garçons qui subissent davantage la violence sévère. Elle prend également des allures *âgistes* mais, à l'inverse, se sont les plus petits qui en font davantage les frais.

Que faire?

Les résultats de la présente étude viennent souligner la nécessité qu'un débat large et rigoureux soit entrepris au Québec vis-à-vis des valeurs, des attitudes et des pratiques entourant le recours à la punition physique à l'égard des enfants. Il nous semble important que les Québécois se donnent des objectifs précis quant aux résultats attendus tant en vertu des changements d'attitudes et de pratiques parentales souhaitées que des modifications légales désirées, le cas échéant.

Les résultats de l'enquête indiquent aussi la pertinence de faire connaître ou adopter aux jeunes parents, et aux parents dont les pratiques s'enracinent dans des enseignements culturels plus traditionnels, les conduites alternatives de fermeté non violente dans l'exercice de la discipline parentale. Ces solutions de remplacement devraient tenir compte du consensus auprès des mères québécoises en ce qui a trait à la nécessité d'une approche plus ferme (sans doute appuyée sur des valeurs et des principes plus clairs) envers les enfants et devraient permettre l'apprentissage des habiletés et des compétences requises pour arriver à se montrer à la fois fermes, mais chaleureux et respectueux du droit et de la sécurité des enfants. La contribution simultanée des ressources communautaires locales, des services de soutien aux familles, des services d'orientation et de soutien en contact avec les parents qui présentent de plus grands risques (lorsque, par exemple, ils sont soumis à des stress économiques intenses) et des grands médias capables de rejoindre les populations les plus vulnérables est sans doute nécessaire dans les circonstances. Une attention toute particulière devrait être accordée aux parents de jeunes garçons.

Il n'est sans doute pas inutile de souligner aussi le rôle très important que peuvent jouer les grandes politiques publiques et les services de soutien à l'employabilité, de soutien au revenu et de soutien à l'adaptation au rôle parental dans un objectif de réduction du recours à la violence parentale envers les enfants, surtout envers les plus petits d'entre eux.

Avec la présente enquête de Santé Québec, la société québécoise est désormais en mesure d'évaluer régulièrement le niveau de violence envers les enfants. À cet égard, le ministère de la Santé et des Services sociaux serait sans doute bien avisé de mandater la Direction Santé Québec de l'Institut afin que soit reconduite une telle enquête sur une base triennale de façon à informer régulièrement la population québécoise de l'évolution des normes et des comportements parentaux envers les enfants. À partir de ces données, l'ISQ pourrait également développer un indicateur de la sécurité, de la protection et du bien-être des enfants dans une appréciation plus générale du développement social de la population québécoise.

Enfin, la méthodologie utilisée présentant ses limites, nous suggérons que soient également tenues à jour et publiées régulièrement les données concernant les signalements retenus et fondés à la Direction de la protection de la Jeunesse, de sorte que la population soit plus à même d'apprécier, à partir de bases de données différentes, l'évolution de nos comportements à l'égard de nos enfants et de nos jeunes. Enfin, l'établissement d'un suivi systématique des efforts consentis en matière de prévention de la violence envers les enfants et de leurs effets donnerait la mesure des interventions préconisées en la matière et permettrait de mieux cerner les zones d'investissement prioritaires.

Quelques informations méthodologiques

Cette enquête téléphonique a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 2 469 mères d'enfants âgés de 0 à 17 ans, entre le 8 février et le 26 mai 1999 par la maison de sondage *le Bureau d'interviewers professionnels* (BIP). Les entrevues ont été réalisées en français (n = 2 245) pour la majorité et le reste en anglais (n = 224). Les familles de l'échantillon sont biparentales en majorité (78 %). Au moment de l'enquête, 77 % des ménages déclarent que l'emploi salarié est leur principale source de revenu; 6 % des ménages sont prestataires de l'aide sociale. Le revenu familial moyen rapporté est généralement supérieur à 35 000 \$ par année (65 %). Une répondante sur dix se considère pauvre ou très pauvre (12 %). On compte entre 1 et 8 enfants par famille, avec une moyenne de 1,8 enfants (ÉT = 0,86).

Le questionnaire informatisé est composé de 71 questions permettant de couvrir quatre thèmes : 1) Attitudes des parents à l'égard des punitions corporelles; 2) la mesure des conduites disciplinaires; 3) les expériences disciplinaires vécues par les parents dans l'enfance et 4) la mesure de l'harmonie conjugale. Enfin, on recense quelques renseignements socio-démographiques. La durée moyenne d'une entrevue est de 15 minutes.

Afin de pouvoir généraliser les données de l'échantillon à la population visée, chaque répondante et chaque enfant sélectionnés se voient attribuer un

« poids » qu'il ou qu'elle « représente » dans la population.

1. Problématique

1.1 Présentation de l'enquête

L'objectif général de cette enquête est d'établir un premier portrait panquébécois des stratégies de résolution de conflits que les adultes du milieu familial utilisent usuellement avec les enfants. On s'intéresse plus particulièrement aux stratégies faisant appel à la violence. L'enquête permet d'établir les premiers taux annuels de prévalence du recours à des conduites à caractère violent (psychologique et physique) à l'endroit des enfants âgés de moins de 18 ans. Elle permet aussi de mieux cerner certaines conditions associées à l'utilisation de ces conduites comme le revenu, le niveau de scolarisation des parents, la taille et la structure des familles, l'âge des enfants et des parents, les pratiques disciplinaires des grands-parents, le degré d'harmonie dans la vie de couple, et les valeurs et normes des mères québécoises concernant le recours aux punitions corporelles dans l'éducation et la socialisation des enfants.

1.2 La violence envers les enfants. État de la question

1.2.1 La violence en milieu familial comme problème de santé publique

La *Politique de la santé et du bien-être* (PSBE) dont s'est doté le Québec en 1992 reconnaissait l'importance du problème de la violence et de la négligence envers les enfants. L'énoncé de la politique proposait de réduire significativement l'incidence de la violence à l'endroit des enfants durant les 10 ans suivant sa publication. La PSBE reconnaissait du même souffle le manque de données capables de nous informer adéquatement de l'ampleur de ce problème dans la population et capables de témoigner des progrès ou des échecs dans la poursuite des objectifs. Cette faiblesse dans nos connaissances du phénomène n'a pas été réglée depuis; la présente enquête constitue un pas en ce sens.

L'absence de données concernant l'ampleur d'un phénomène aussi préoccupant que la violence envers les enfants renvoie à plusieurs raisons. Il y a d'abord l'écran de l'inviolabilité de l'espace domestique. Le

Home Sweet Home nord-américain représente un espace d'accès quasi exclusif à ses membres. Eux-mêmes faisant partie de cette culture de l'inviolabilité de l'espace domestique, les chercheurs ont été lents à s'intéresser aux divers aspects de la vie domestique et encore plus hésitants à développer des méthodologies de recherche appropriées concernant la violence entre les membres de la famille.

Par ailleurs, la nature même du phénomène à étudier présente des difficultés importantes. Comme des groupes de plus en plus nombreux de la société nord-américaine réproouvent ou condamnent les conduites familiales violentes envers les enfants, les principaux témoins de cette violence, soit les membres de la famille eux-mêmes, peuvent se sentir menacés ou gênés de dévoiler certains incidents ou certaines pratiques. Cela nuit évidemment à la précision des données d'enquête et demande le développement de méthodologies appropriées aptes à atténuer la distorsion engendrée par un tel contexte culturel et légal. Ces méthodologies ont fait l'objet d'une attention particulière durant les 20 dernières années (Straus et Gelles, 1990).

Pour ajouter à la difficulté, on notera que la notion même de conduites violentes ne fait pas nécessairement consensus dans une société multiethnique et multiculturelle. L'hétérogénéité des valeurs à ce sujet engendre des écarts dans les seuils de sensibilité ou de tolérance. Ainsi, la correction physique envers un enfant pourra être considérée comme violente chez un groupe de parents mais tout à fait justifiée, normale, voire souhaitable chez un autre.

Cette complexité est d'autant plus grande que le concept même de violence ne recouvre pas une réalité unitaire. On peut identifier plusieurs types de violence : violence physique mineure, sévère, abusive, violence verbale, psychologique ou symbolique. Il devient dès lors important de distinguer ces divers types de violence de façon à bien cerner les réalités en cause. Cela représente une difficulté particulière dans la mise en œuvre des instruments de mesure et dans leur application, surtout dans les domaines plus flous de la violence verbale ou psychologique.

Ainsi, pour les besoins de la présente enquête, les définitions suivantes seront retenues. Par *agression psychologique*, on entendra toute forme de comportement d'un adulte à l'égard d'un enfant qui vise à modifier les comportements de l'enfant par le recours à la menace, l'humiliation, le rejet, et les invectives. À court terme, ces conduites peuvent engendrer des réactions de crainte, de peur, de gêne ou d'embarras. Dans certains cas extrêmes, elles peuvent aussi provoquer de la terreur. Par *violence physique mineure*, seront désignées toutes conduites d'un adulte envers un enfant qui visent à modifier ses comportements en utilisant la punition corporelle ou la force physique. Ces conduites peuvent provoquer de l'inconfort ou de la douleur sans blesser l'enfant; elles sont généralement admises par la loi et même, comme en fait foi l'article 43 du Code criminel canadien, parfois reconnues comme un droit dans l'exercice du rôle parental. Par *violence sévère ou très sévère*, on réfère à des conduites disciplinaires ou à des punitions corporelles d'une nature telle qu'elles risquent de blesser l'enfant. Ces conduites peuvent parfois s'apparenter à des formes abusives de conduites envers l'enfant. La sévérité et l'intensité de ces conduites outrepassent les normes ou coutumes admises par la loi et par la majorité de la population. Ces définitions de l'*agression psychologique* et de la *violence physique mineure et sévère* reposent très largement sur des normes sociales d'acceptabilité ou de reconnaissance du caractère violent d'une conduite. On verra, plus loin dans ce texte, que la littérature scientifique ajoute à ces jugements sociaux un certain nombre de données décrivant les conséquences de l'utilisation des conduites à caractère violent sur le développement des enfants et sur leur qualité de vie.

1.2.2 Les niveaux de mesure développés dans les dernières décennies

Il existe plusieurs stratégies (ou niveaux) pour arriver à mesurer l'ampleur de la violence envers les enfants (Sedlak, 1992). Au *premier niveau*, on retrouve les cas signalés et retenus aux services de protection de l'enfance (Direction de la protection de la jeunesse). À ce niveau, ce sont évidemment les formes abusives qui menacent l'intégrité physique et le développement des enfants qui font l'objet d'un recensement. On connaît les limites, mais aussi les avantages de ce type de mesure.

Sur le plan des avantages, retenons leur disponibilité et leur intégration possible dans un système capable de tracer l'évolution du phénomène dans le temps et en relation avec le milieu de vie des familles. Ces indices sont de précieux indicateurs du mal-être de la population infantile dans une région ou un voisinage donné. Cependant, ces mesures ne reflètent qu'une partie du phénomène; elles ne rendent compte que des situations aggravantes et menaçant l'intégrité physique ou mentale des enfants. Elles représentent davantage un taux d'utilisation de services qu'un taux de prévalence de l'utilisation non incriminante de la violence dans l'ensemble des familles. Selon les études américaines et les quelques données dont nous disposons au Québec, les taux d'abus physiques des données des services de protection seraient de 4 à 11 fois inférieurs à ceux que l'on pourrait observer en mesurant la prévalence de violence familiale très sévère dans la population en général (Straus et Gelles, 1990). La fiabilité de ces données pose aussi problème; les pratiques de réception des signalements et de confirmation de leur bien-fondé sont sujettes à une grande variabilité d'interprétation et d'application d'une région ou d'une équipe à l'autre, ou d'une époque à l'autre.

À un *deuxième niveau*, il y a les cas connus des autres professionnels qui ont pouvoir d'enquête comme, par exemple, la police ou les tribunaux et les bureaux de probation. Dans ces études, les chercheurs s'intéressent quasi uniquement aux formes très sévères ou sévères de violence. On ne connaît pas de telles études au Québec. À un *troisième niveau*, on retrouve les études portant sur les cas d'abus qui ne sont pas nécessairement signalés à la protection de la jeunesse mais qui sont connus des professionnels œuvrant dans les écoles, les garderies, les hôpitaux, les centres communautaires et les lieux de loisirs.

C'est ce qu'on appelle l'approche de suivi au moyen de « sentinelles »⁴. À un *quatrième niveau*, on retrouve les études de population visant à mesurer l'ampleur du recours à des conduites présentant un caractère violent dans une population donnée sans faire appel aux intermédiaires professionnels ou sentinelles. Toutes les formes de violence font alors l'objet de ce type d'études. Il peut s'agir d'études d'observation dans des lieux publics ou dans les maisonnées, ou encore d'enquêtes auprès d'échantillons de la population. La présente enquête de la Direction Santé Québec se situe à ce quatrième niveau.

1.2.3 L'ampleur de la violence envers les enfants dans les familles québécoises

Les données québécoises originales témoignant de l'ampleur de la violence familiale envers les enfants sont encore assez rares. Elles reposent essentiellement sur la connaissance que nous avons de la demande de services à la Direction de la protection de la jeunesse, c'est-à-dire aux seuls épisodes signalés aux services de protection (niveau 1). La prévalence de la violence familiale envers les enfants dans l'ensemble des familles québécoises nous échappe encore. C'est précisément l'objectif de la présente enquête que de pallier ce manque de données qui refléteraient l'état de la situation telle qu'elle se présente dans la population.

Au Québec, on compte sur deux enquêtes régionales et sur une enquête panquébécoise plus importante comme indications de l'ampleur du phénomène dans la population non signalée pour abus envers les enfants. Une première enquête (téléphonique) menée en 1989 par le Laboratoire de recherche en écologie humaine et

sociale (LAREHS) de l'Université du Québec à Montréal, auprès de 710 familles d'une région au nord de l'île de Montréal (Bouchard et Dumont, 1989), révélait un taux annuel de 52 % de conduites physiques à caractère violent jugées non dangereuses pour la santé physique et psychologique de l'enfant (violence mineure) et de 5 % de conduites à caractère sévère. Ce dernier taux, émanant d'une communauté considérée à « risques faibles », selon des caractéristiques telles que le niveau de revenu moyen, le niveau de scolarisation et la structure des familles, dépassait de 10 fois le taux d'abus physiques signalé aux directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) du Québec.

Une autre étude, en entrevues face-à-face celle-là, menée conjointement par le LAREHS et une équipe de l'Université Laval (Bouchard et autres, 1996), dans un quartier urbain très défavorisé, aboutissait à un taux de 90 % d'agression psychologique, de 81 % de violence mineure (incluant la gifle ou la fessée), et de 22 % de violence sévère à l'égard d'enfants âgés de 4 à 12 ans. Ce dernier indice était de 44 fois supérieur au taux d'abus physiques reconnu chez les DPJ du Québec et d'environ 10 fois supérieur au taux d'abus physiques déclaré et confirmé par le DPJ local.

Finalement, une troisième étude, plus importante de par la couverture qu'elle faisait du territoire québécois, a été complétée lors de l'*Enquête sociale et de santé* de Santé Québec en 1992-1993 (Bouchard et Tessier, 1996). Cette étude, menée également sous forme d'entrevues face-à-face, avait notamment pour but de vérifier la validité conceptuelle de l'instrument de mesure de la violence envers les enfants (le *Conflict Tactics Scales* (CTS); Straus, 1979) et la fiabilité d'une telle étude dans le contexte québécois. L'échantillon de 812 répondantes était tiré d'une population de 16 124 ménages selon une répartition interrégionale non proportionnelle à la population. L'examen des données de cette enquête aboutissait à une prévalence annuelle de 48 % pour la violence psychologique, de 27 % pour la violence physique mineure et de 4 % pour la violence physique sévère, chez un échantillon non représentatif de 812 familles où l'on retrouvait au moins un enfant âgé de 3 à 17 ans.

4. Cette méthodologie d'enquête a été mise à l'épreuve de façon convaincante dans deux études épidémiologiques américaines récentes (National Incidence Study, Sedlak, 1992; Sedlak et Broadhurst, 1996). Un essai dans les établissements scolaires québécois a révélé que le personnel des écoles pouvait adéquatement reconnaître les cas où le développement des enfants pouvait être menacé. Cependant, l'opération s'est avérée trop exigeante dans le contexte actuel des ressources du système de protection. Les éducateurs jugent le système incapable de répondre aux signalements qu'une telle procédure engendrerait d'où leur manque d'intérêt à poursuivre un tel recensement sur une base régulière.

1.2.4 L'ampleur de la violence familiale envers les enfants dans d'autres juridictions

Outre ces trois études québécoises, nous disposons de quelques études étrangères portant sur l'ampleur de la violence familiale envers les enfants au niveau d'un territoire national ou provincial. Trois enquêtes nationales américaines font figure de référence dans ce domaine. Ces enquêtes, connues sous le nom de *National Family Violence Survey*, ont été menées auprès d'échantillons représentatifs de parents en vue de déterminer, entre autres, la prévalence annuelle de certaines conduites parentales à caractère violent (Straus, 1990a). La première enquête date de 1975; elle a été complétée à l'aide d'entrevues en face-à-face auprès de 1 154 parents ayant au moins un enfant âgé de 3 à 17 ans. Les résultats révélaient alors que 63 % des parents avaient eu recours à la punition corporelle au cours des 12 mois précédant l'enquête; 14 % déclaraient des épisodes de violence sévère. Des données similaires quant à l'utilisation de la punition corporelle ressortent de la seconde enquête réalisée en 1985 (sous forme d'entrevues téléphoniques) auprès de 3 362 parents avec un enfant âgé de moins de 18 ans. La prévalence annuelle de la punition corporelle se situait à 62 % tandis que la prévalence de violence sévère fléchissait à 11 % (Wauchope et Straus, 1990).

En 1995, une troisième enquête nationale était menée par la même équipe de chercheurs auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 parents (Straus et autres, 1998) par l'entremise de la maison de sondages Gallup. Elle s'appuyait sur une nouvelle version du CTS, le *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS). Selon les données de cette enquête, 86 % des parents auraient eu recours à l'agression psychologique durant les 12 mois précédant l'enquête, 61 % à la punition corporelle, et 5 % à la violence physique sévère ou très sévère.

Par ailleurs, depuis plus de 10 ans, le Comité national américain pour la prévention de l'abus envers les enfants (*National Committee to Prevent Child Abuse*) réalise des enquêtes annuelles afin de documenter les opinions et comportements du public en matière de prévention de la violence envers les enfants (Daro, 1999; Daro et Gelles, 1992). Chaque enquête est menée auprès de 1 250 adultes sélectionnés aléatoirement,

parmi lesquels on retrouve environ 38 % de parents d'enfants de moins de 18 ans. Les résultats montrent une diminution du recours à la fessée depuis 1988 de l'ordre de 21 % : en 1988, 62 % des parents avaient indiqué y avoir eu recours comparativement à 41 % en 1999. Les données portant sur l'agression psychologique témoignent d'une diminution de 53 % en 1988 à 38 % en 1999.

Une recension récente complétée par l'équipe de Straus (1999) fait état de quelques autres enquêtes nationales menées en Suède, Corée, Finlande, Nouvelle-Zélande et Australie. Ces enquêtes tendent à illustrer que les pays scandinaves présentent des taux plus bas d'utilisation de la violence mineure et sévère.

Bref, on constate que l'ampleur de la violence physique mineure se situe entre 41 % et 63 %. Des taux plus élevés apparaissent lorsqu'il s'agit d'échantillons tirés de territoires ou de populations de faible statut socioéconomique (Bouchard et autres, 1996). La prévalence annuelle de la violence physique sévère, quant à elle, varie de 4 % à 22 %; encore là, on enregistre des taux plus élevés avec des sous-échantillons de populations défavorisées. Enfin, les données concernant l'agression psychologique montrent qu'elle est rapportée par la majorité des parents interrogés (avec un taux souvent près ou dépassant 80 %). En conclusion, bien que les instruments de collecte de données varient d'une étude à l'autre (et par le fait même, la définition des conduites parentales à caractère violent), on observe que l'utilisation de la punition corporelle ou de la violence physique est fortement répandue, exception faite des pays scandinaves⁵.

5. Selon Larzelere (2000), citant une étude suédoise non publiée, ce taux serait de 32 %. Cependant, les statistiques les plus récentes tendraient à démontrer que les suédoises sont plus favorables en 1994 (34 %) qu'elles ne l'étaient en 1978 (26 %) envers l'utilisation de la punition physique « lorsque nécessaire ».

1.3 Facteurs associés à la violence familiale envers les enfants. Ce qu'en dit la littérature scientifique⁶

Il existe une très abondante littérature scientifique concernant les dimensions ou les facteurs associés aux pratiques disciplinaires à caractère violent des parents envers leurs enfants. Nous en relatons ici une seule partie : celle qui témoigne des liens entre certains facteurs et les pratiques *non abusives*⁷. Nous avons en effet sciemment pris soin de ne pas inclure les études portant sur la prédiction des abus physiques tels qu'ils sont soumis à l'attention des services de protection de la jeunesse de sorte à ne pas introduire un élément de confusion supplémentaire dans une littérature déjà très disparate. Par ailleurs, les lecteurs et lectrices de ce rapport se rendront compte que nous sommes mieux informés des dimensions qui sont associées à l'utilisation de la violence physique que de celles qui pourraient être liées au recours à la violence psychologique, cette dernière forme de violence étant moins étudiée.

1.3.1 Les caractéristiques des enfants

L'âge des enfants. Le recours par les parents à des conduites physiquement violentes diminuerait au fur et à mesure que l'enfant grandit et, de fait, se montre capable de répliques (verbales ou physiques), qu'il devient apte à mieux saisir les demandes qui lui sont

6. Il importe de noter que plusieurs facteurs identifiés ici comme étant reliés à la violence envers les enfants peuvent être liés à d'autres facteurs avec lesquels ils partagent un lien commun. Ainsi, par exemple, nous verrons que le nombre d'enfants dans une famille est relié à une plus grande utilisation de la violence physique. Mais cela pourrait être dû non seulement au nombre d'enfants mais également à des éléments tels la pauvreté, l'éducation des parents, le stress des parents ou la présence de handicaps chez les enfants.

7. Nous avons tenté ici de ne retenir que les études portant sur la violence et non pas l'abus envers les enfants. La littérature scientifique sur l'abus renvoie à un phénomène d'une gravité telle qu'il menace l'intégrité physique ou psychologique de l'enfant. Il se pourrait toutefois que certaines des conduites mesurées ou rapportées dans les études de populations non cliniques constituent de l'abus sans toutefois que l'on puisse en avoir la certitude.

faites ou encore que les occasions de punir diminuent, la socialisation de l'enfant ayant présument porté fruit (Laferrière, 1997; Bouchard et autres, 1996; Bouchard et Tessier, 1996; Giles-Sims et autres, 1995; Hegar et autres, 1994; Straus et Moynihan, 1994; Wolfner et Gelles, 1993; Wauchope et Straus, 1990). La chose se présente très différemment pour ce qui est de la violence psychologique : il y aurait plutôt dans ce cas une relation positive entre l'âge de l'enfant et le recours à des formes de violence psychologique (Laferrière, 1997; Crittenden et autres, 1994; Jones et McCurdy, 1992). Cela pourrait tenir au fait que la capacité d'abstraction des enfants plus âgés donne aux parents accès à une forme plus symbolique (langage) de modification des comportements des enfants ou de correction. Cette augmentation de l'agression psychologique avec l'âge des enfants viendrait invalider l'hypothèse évoquée plus tôt selon laquelle les parents utiliseraient moins de conduites punitives parce que la socialisation des enfants serait plus achevée. Ils en utiliseraient des formes différentes.

Le sexe des enfants. Les garçons seraient plus à risque de violence physique que les filles (Bouchard et autres, 1996; Giles-Sims et autres, 1995; Straus et Moynihan, 1994; Wolfner et Gelles, 1993; Straus et autres, 1980). Ce constat ne trouve cependant pas appui dans toutes les études (Laferrière, 1997; Bouchard et Tessier, 1996; O'Keefe, 1995; Claussen et Crittenden, 1991). Pour ce qui est de la violence psychologique, il semble que les taux envers les garçons et envers les filles soient semblables (Laferrière, 1997).

1.3.2 Les caractéristiques des parents⁸

L'âge des parents. Les jeunes parents, en particulier les jeunes mères, sont surreprésentés parmi les parents très violents physiquement (Wolfner et Gelles, 1993; Connelly et Straus, 1992; Jones et McCurdy, 1992; Whipple et Webster-Stratton, 1991; Benedict et autres, 1985; Creighton, 1985). Cela pourrait être, en

8. On pourrait tout aussi bien lire « mères » ici, tellement les pères n'ont pratiquement pas été étudiés dans ce contexte. Les quelques données dont nous disposons, notamment dans le cadre de l'*Enquête sociale et de santé 1992-1993*, indiquent qu'il est difficile mais possible d'identifier des liens avec les caractéristiques des pères.

partie, relié au fait que les jeunes parents sont à socialiser de plus jeunes enfants, mais pourrait aussi être tributaire de l'inexpérience parentale.

Niveau de scolarisation. Deux études récentes font état d'une relation entre un faible niveau de scolarité et l'utilisation de violence physique envers les enfants (Jackson et autres, 1999; Kotch et autres, 1995). D'autres auteurs, par contre, n'arrivent pas à identifier un lien significatif entre le niveau de scolarité des parents et le recours à la violence physique (Bouchard et Tessier, 1996). Par ailleurs, dans l'*Enquête sociale et de santé* de Santé Québec (1992-1993), les mères les plus scolarisées déclaraient un taux de violence verbale/symbolique (agression psychologique) plus élevé que les autres mères (Bouchard et Tessier, 1996). Cela pourrait s'expliquer du fait que les mères plus scolarisées se montreraient plus sensibles aux formes symboliques de violence et en décèleraient davantage les manifestations envers leurs enfants.

Emploi et revenus. Le chômage et le non-emploi chez les parents sont des facteurs qui ont souvent été associés à l'utilisation de violence physique à l'endroit des enfants (voir notamment Bouchard et autres, 1996; Gelles et Hargreaves, 1990). Bien que la violence physique envers les enfants se manifeste dans tous les groupes sociaux, plusieurs études en décèlent une plus forte prévalence dans les échantillons de familles économiquement défavorisées (Laferrière, 1997; Bouchard et Tessier, 1996; Kotch et autres, 1995; Wolfner et Gelles, 1993; Straus et Smith, 1990; Bouchard et autres, 1987). Le stress, la détresse des parents et la détérioration du climat conjugal et familial seraient notamment en cause dans ces situations (Conger et autres, 1994).

Pratiques disciplinaires vécues dans l'enfance. Cappel et Heiner (1990), examinant les données de la première enquête nationale américaine sur la violence familiale, observent que les femmes victimes de violence dans leur enfance déclarent davantage de violence physique à l'égard des enfants. Straus (1994), s'appuyant sur les données de la seconde enquête nationale américaine, constate que le pourcentage de parents qui utilisent la punition corporelle à l'endroit d'un enfant de quatre ans passe de 78 % à 90 % lorsque la mère a subi des

punitions physiques dans l'enfance. Pour les jeunes de 16 ans, la différence est de 24 %. L'enquête d'Hemenway et autres (1994) a également démontré que les parents qui disent avoir été l'objet d'agressions physiques dans l'enfance sont plus susceptibles de frapper ou de crier fréquemment après leurs propres enfants. D'autres études rétrospectives menées auprès d'échantillons de convenance ont révélé que le fait d'avoir été soumis à des punitions physiques ou psychologiques dans l'enfance est corrélé à l'utilisation de la punition physique envers son propre enfant (Murphy-Cowan et Stringer, 1999; Socolar et Stein, 1995; Bouchard et autres, 1991; Simons et autres, 1991; Ney, 1987). Enfin, Covell, Grusec et King (1995) ont simultanément évalué les pratiques disciplinaires auprès de deux générations de parents (mères et grands-mères). Les résultats appuient l'existence d'un lien entre l'utilisation de la fessée par les grands-mères et celle de leurs filles devenues mères. Des résultats similaires ressortent de l'étude de Muller, Hunter et Stollak (1995) conduite simultanément auprès d'un échantillon d'étudiants universitaires et de leurs parents.

La *sévérité*, la *fréquence* et la *durée* de la violence vécue dans l'enfance pourraient augmenter les risques de transmission (Murphy-Cowan et Stringer, 1999; Straus, 1994; Hemenway et autres, 1994; Ney 1987; Straus et autres, 1980). Par ailleurs, plus les personnes qui ont été l'objet de violence (mineure, modérée ou sévère) dans l'enfance croient qu'elles méritaient le traitement reçu, plus elles sont nombreuses à penser qu'il s'agit là d'une méthode disciplinaire appropriée (Herzberger, 1984; Kelder et autres, 1991).

Attitudes à l'égard de la punition physique. Le rejet des valeurs et attitudes liées à la violence parentale dans la famille d'origine caractérise les femmes qui s'abstiennent d'utiliser la correction physique comme mode disciplinaire de leurs propres enfants (Trickett et Susman, 1989). On sait à cet égard, quelques données à l'appui, que les parents qui croient fermement que la punition physique est une stratégie disciplinaire normale, nécessaire ou efficace sont plus à risque de frapper leur enfant (Jackson et autres, 1999; Straus et Moynihan, 1994; Lenton, 1990).

1.3.3 Les caractéristiques de la famille

Le nombre d'enfants. Les familles de grande taille présentent un risque plus élevé de violence physique et psychologique envers les enfants (Laferrière, 1997; Bouchard et Tessier, 1996; Kotch et autres, 1995; Wolfner et Gelles, 1993; Connelly et Straus, 1992; Bouchard et autres, 1987; Straus et autres, 1980). Outre les facteurs de scolarisation et de revenu fréquemment associés aux familles de plus grande taille, le stress et la rareté relative des ressources, dont le temps requis pour l'utilisation de stratégies davantage axées sur la négociation, pourraient expliquer en partie ces résultats.

Structure de la famille. Des auteurs font état d'une relation de la monoparentalité avec la violence physique à l'endroit des enfants (Gelles, 1989; Bouchard et autres, 1987; Sack et autres, 1985), mais pas avec la violence psychologique (Laferrière, 1997). Certaines données montrent que les familles recomposées pourraient aussi constituer une structure familiale à risque plus élevé de violence sévère, mais cela repose surtout sur des études d'enfants signalés à la DPJ (Daly et Wilson, 1996; Sedlak, 1992).

Dynamique conjugale. Les enfants vivant dans une famille où sévit la violence conjugale présentent un risque beaucoup plus élevé d'être eux-mêmes victimes de violence physique et psychologique de la part de leurs parents (Laferrière, 1997; Bouchard et Tessier, 1996; O'Keefe, 1995; Straus et Moynihan, 1994; Chénard et autres, 1990; Straus, 1990c; Bouchard et Dumont, 1989; Ney, 1987; Straus et autres, 1980). À l'inverse, la qualité de la relation conjugale semble avoir un effet atténuant sur la transmission des conduites parentales violentes. À titre d'exemple, plusieurs études concluent qu'une relation conjugale stable et satisfaisante avec un conjoint qui apporte son soutien diminue les risques pour les mères de reproduire envers leurs enfants les conduites violentes de leurs parents à leur égard (Egeland, 1993; Caliso et Milner, 1992; Pianta et autres, 1989; Egeland et autres, 1988; Hunter et Kilstrom, 1979).

1.3.4 Les valeurs et les normes sociales

L'acceptation de la violence comme norme culturelle ou sociale pourrait avoir un effet sur la transmission des comportements parentaux violents. Un enfant qui reçoit la fessée dans un contexte culturel qui tolère ou encourage cette pratique apprendrait qu'il est légitime pour un parent de frapper un enfant et serait, par conséquent, plus enclin à adopter lui-même de telles pratiques de résolution de conflits (Herzberger, 1984). Une étude exploratoire réalisée par Fry (1993) auprès de deux communautés mexicaines arrive à la conclusion que la communauté considérée la plus violente par ses membres était celle où la transmission de l'agression était la plus élevée. En Suède, une loi interdisant la punition corporelle envers les enfants a été décrétée en 1979. Depuis ce temps, les chercheurs suédois auraient noté une baisse significative de l'acceptation du public face à l'utilisation de la punition corporelle comme méthode disciplinaire (Durrant, 1999)⁹. Chamberland et autres (1986) posent comme hypothèse que les normes canadiennes, pacifiques lorsque comparées aux normes plus belliqueuses de la société américaine (États-Unis), expliqueraient en partie les différences observées sur les taux d'abus physiques. Ces mêmes normes ou valeurs se refléteraient aussi dans les lois, comme celles concernant l'accès aux armes à feu ou celles manifestant une plus grande empathie envers les personnes vulnérables (lois de protection sociale).

1.4 La question des effets de la violence sur le développement des enfants

À ce jour, les chercheurs se sont surtout penchés sur l'effet des formes de *violence les plus sévères* envers les enfants, comme les abus physiques. Ces recherches, menées dans un des domaines les plus rigoureusement fouillés de la littérature concernant la psychopathologie infantile, sont de plus en plus nombreuses à reconnaître le risque très élevé de retrouver des effets négatifs à court et à long terme sur le développement des enfants. Il s'agit de risques plus élevés pour ces enfants de développer une

9. Cette interprétation des résultats est très vigoureusement contestée par Larzelere (2000) qui affirme que les questions comparées ne sont pas les mêmes d'une enquête à l'autre.

hypervigilance et une grande anxiété vis-à-vis des adultes qui les entourent, de montrer des problèmes d'inattention, d'hyperactivité, de manifester de l'agressivité envers les autres enfants et envers les adultes, de s'isoler socialement, de développer des troubles de comportement dont des problèmes de toxicomanie, de présenter des problèmes de violence ou de délinquance ou encore d'entretenir des idéations suicidaires (voir à ce sujet les excellentes mises à jour dans Cichetti et Carlson, 1989, et dans Crittenden, 1998).

Les données concernant les effets de la punition physique, de la violence mineure et de la violence psychologique ne présentent pas la même clarté et ne suscitent pas le même niveau d'accord parmi les chercheurs. L'ensemble des données suggère que les manifestations parentales de violence dites « mineures » ou « modérées » (comme les punitions physiques modérées ou diverses formes de menaces utilisées par les parents) *peuvent* avoir aussi un impact négatif sur le développement et le bien-être des enfants qui en font l'objet. Ainsi, les résultats de diverses études montrent que les enfants punis physiquement par un parent sont *plus à risque* de manifester des conduites agressives à l'endroit de leurs pairs (Strassberg et autres, 1994; Huesman et Eron, 1991) ou d'une personne en général (Vissing et autres, 1991), de présenter des problèmes de comportement à l'école (Michels et autres, 1993), d'afficher des comportements délinquants (Haapasalo et Tremblay, 1994; Vissing et autres, 1991), et de manifester, à l'âge adulte, certains troubles psychologiques tels que la dépression, les idéations suicidaires et l'alcoolisme (Straus et Kaufman-Kantor, 1994; Downs et autres, 1992). Les données de certaines études mettent aussi en évidence l'existence de liens entre l'agression psychologique parentale et certains problèmes psychosociaux durant l'enfance (Vissing et autres, 1991) et à l'âge adulte (Downs et autres, 1992). Il faut toutefois noter que ces effets n'apparaissent pas dans toutes les études; ils varient grandement selon l'âge des enfants, la fréquence, la chronicité et l'intensité de l'utilisation des formes de violence, le contexte culturel, les éléments de protection proximaux de l'enfant (comme la présence d'un adulte protecteur ou aimant), et le niveau de robustesse psychologique (*resilience*) des enfants (voir Kendal, 1992).

Il faut aussi noter que la majorité des études portant sur les formes plus modérées de violence ne parviennent pas à solutionner l'épineuse question de la causalité première : l'utilisation de ces formes de pratiques parentales précède-t-elle les problèmes identifiés chez l'enfant ou en est-elle une conséquence? Bien que l'on puisse aisément présumer que la douleur, l'inconfort et la crainte qui accompagnent ces moments de violence menacent le bien-être et la qualité de vie des enfants, leurs effets nets sur le développement cognitif et affectif sont plus difficiles à cerner. Par exemple, Baumrind (1996), chercheure émérite dans le domaine des pratiques disciplinaires et de leurs impacts sur le développement des enfants (voir Baumrind, 1978), affirme que nous disposons de peu de données scientifiques qui nous permettraient à coup sûr de supporter le bannissement (son interdiction légale) de la punition physique appliquée avec modération. Larzelere (2000) trouve appui sur les observations de Baumrind alors qu'il réagit à un éditorial publié par Waterston (2000) dans le réputé *British Medical Journal*. L'auteur de cet éditorial suggérait l'adoption d'une loi qui, comme en Suède, bannirait la punition physique. La vigueur des réactions qui ont suivi la publication de cet éditorial témoigne éloquentement d'une polarisation des experts sur cette question. D'un côté, Larzelere soutient, comme Baumrind, que les méthodologies requises pour juger des éléments de causalité et de l'impact réel de la punition physique « modérée » sur le développement des enfants n'ont pas été utilisées avec assez de rigueur pour que l'on puisse tirer des conclusions scientifiques fermes de la plupart des études sur la question. De l'autre côté, Straus (1999) adoptait une position de « tolérance zéro » vis-à-vis du recours par les parents à la punition physique. Sa position veut que les formes mineures de punition physique augmentent les risques de dérapage vers des formes plus violentes ou abusives, qu'il est difficile pour les parents d'exercer ces pratiques dans un climat d'affection ou de froide distanciation, et que l'hostilité est le plus souvent au rendez-vous avec la tape. Il assimile la fessée, la tape ou toute autre forme de punition physique à un assaut envers la personne, ce qui replace toute la question dans des termes de normalité, d'acceptabilité sociale, et de respect des droits fondamentaux .

Les auteurs du présent rapport conviennent que : 1) la recherche fait clairement la démonstration des effets négatifs de l'utilisation de la violence physique sévère ou de l'agression psychologique répétée; 2) la recherche ne fait pas encore une démonstration claire des effets négatifs de la punition physique dite mineure ou modérée de même que de l'agression psychologique non chronique; 3) la recherche ne fait pas, non plus, la démonstration selon laquelle l'agression psychologique dans ses formes les moins sévères ou la punition physique modérée contribue positivement au développement et au bien-être des enfants; 4) les probabilités de dérapage vers des formes sévères de violence augmentent si on en utilise des formes plus modérées; 5) l'utilisation de la force physique, de la menace ou de conduites dégradantes et humiliantes représente une atteinte aux droits fondamentaux des personnes (article 19 de la Convention relative aux droits des enfants, Assemblée générale des Nations Unies, 1989). La position des auteurs est donc que la société québécoise devrait viser à diminuer le plus possible toute forme de violence envers les enfants, y compris la violence des adultes qui vivent avec eux.

1.5 Rappel des objectifs de l'enquête

La présente enquête vise trois objectifs principaux.

- Mesurer l'ampleur (taux annuel de prévalence), dans les foyers québécois, des stratégies parentales de résolution de conflits avec les enfants dont, plus spécifiquement, les conduites à caractère violent (de types physique et psychologique).
- Documenter les liens entre le recours à des conduites à caractère violent et un certain nombre de variables individuelles, familiales et sociales.
- Informer les décideurs, les intervenants et la population et favoriser l'adoption de mesures préventives visant la réduction des conduites violentes envers les enfants, notamment mais non exclusivement, dans ses formes les plus sévères.

Ces objectifs sont à la fois ambitieux mais réalistes. Ambitieux parce que, nous l'avons vu, la mesure des

conduites parentales envers les enfants présente des problèmes particuliers d'ordre social et méthodologique. Elle présente aussi des problèmes d'ordre éthique qui ont obligé les chercheurs à adopter une technique d'enquête qui assure l'anonymat et la confidentialité totale envers les répondantes. Cette contrainte empêche tout recoupement de données avec une enquête sociale plus générale, ce qui aurait permis l'étude de liens plus nombreux entre les conduites rapportées envers les enfants et d'autres variables d'ordre personnel, familial ou environnemental. Elle impose d'adopter une procédure d'enquête qui assure l'anonymat complet, c'est-à-dire qui ne met pas en présence la répondante et l'intervieweuse et qui rend impossible pour cette dernière de connaître ou de retracer l'identité de la répondante (voir la méthodologie à cet égard). Cela oblige à une enquête téléphonique, technique qui réduit considérablement la durée de l'entrevue, et donc, le nombre de dimensions possibles à couvrir.

Les objectifs poursuivis sont tout de même réalistes. En effet, les chercheurs et la Direction Santé Québec avaient déjà entrepris depuis 1992 une longue démarche de faisabilité et de validation des méthodologies d'enquête sur le sujet. De plus, des précédents de chercheurs canadiens, américains et européens indiquaient la faisabilité d'une enquête semblable. Enfin, répétons-le, l'absence de données est incompatible avec des objectifs réalistes de réduction de tout problème social. L'accès à une évaluation même imparfaite de l'ampleur du phénomène permet une démarche mieux appuyée vers une solution.

2. Méthodologie

2.1 Plan de sondage

2.1.1 Population visée

L'enquête vise l'ensemble des enfants de 0 à 17 ans vivant dans un ménage privé du Québec et cohabitant avec une femme (mère ou belle-mère de l'enfant, nouvelle conjointe du père, tutrice, etc.) au moins 50 % du temps. Ainsi, ont été exclus de la population visée : les enfants de moins de 18 ans demeurant dans un logement collectif¹⁰, ceux habitant plus de 50 % du temps dans un ménage privé monoparental sous la responsabilité exclusive d'un homme (père ou autres), et ceux résidant sur une réserve indienne ou dans les territoires cri et inuit.

2.1.2 Base de sondage

La base de sondage utilisée est formée de numéros de téléphone constitués à l'aide de la technique de génération aléatoire de numéros de téléphone (GANT). Pour ce faire, on considère les banques de 100 numéros de téléphone. Une banque est une combinaison de huit chiffres formée de l'indicatif régional, du préfixe et des deux premiers chiffres du suffixe. Seules les banques comptant au moins 10 numéros de téléphone résidentiels ont été conservées pour la collecte. La base de sondage correspond donc à la liste des banques de 100 numéros de téléphone dont au moins 10 numéros sont résidentiels (banques valides).

Si on exclut les ménages privés ne possédant pas le téléphone, soit 1,1 % de la population des ménages (Statistique Canada, 1997, p. 47), et les banques de numéros de téléphone invalides (environ 1 % des ménages), cette base de sondage couvre 97,9 % de la population visée.

2.1.3 Stratification

La stratification consiste à scinder la population visée en sous-populations relativement homogènes et mutuellement exclusives. Chaque partie est appelée strate. L'échantillon est ensuite sélectionné indépendamment d'une strate à l'autre. Dans l'enquête, l'ensemble des numéros de téléphone a été subdivisé en trois strates régionales : région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, RMR de Québec et le reste du Québec.

2.1.4 Taille et répartition de l'échantillon

Afin d'obtenir des estimations précises pour l'ensemble du Québec, une taille d'échantillon de 2 500 répondantes a été retenue. En tenant compte d'un effet de plan anticipé de 1,2, on estimait qu'un tel échantillon produirait des estimations fiables¹¹.

Le nombre de numéros de téléphone à générer dépend du nombre attendu de répondants, ici 2 500, mais également de plusieurs autres facteurs :

- un taux de productivité de la base de sondage fixé à 60 % (proportion de numéros de téléphone générés coïncidant avec un ménage privé);
- un taux de réponse des ménages fixé à 65 %;
- un taux d'admissibilité à l'enquête fixé à 32 % (proportion de ménages privés incluant une femme [mère, belle-mère, nouvelle conjointe du père, tutrice, etc.] et au moins un enfant de 0 à 17 ans, présent dans le ménage au moins 50 % du temps). Alors que le taux de ménages privés incluant au moins un enfant de 0 à 17 ans était évalué à 36 % dans le cadre de l'*Enquête sociale et de santé 1992-1993*, ce taux estimé par le *Recensement de 1996* et l'*Enquête sociale et de santé 1998* était de 31 %.

Ces hypothèses ont permis d'estimer le nombre de numéros de téléphone nécessaire pour obtenir

10. Est défini ici comme un logement collectif, une résidence scolaire, un foyer pour jeunes contrevenants, un foyer collectif pour enfants, un centre hospitalier, etc.

11. Soit des estimations ayant un coefficient de variation (CV) inférieur à 10 % pour une proportion de 5 %.

2 500 ménages répondants, soit 21 918. Il a été réparti proportionnellement selon la taille des strates dans la population. Le tableau 1 illustre la répartition des banques dans la population visée et dans l'échantillon.

Tableau 1

Répartition du nombre de banques de numéros de téléphone valides, par strate, dans la population et dans l'échantillon

Strate	Nombre dans la population	Nombre dans l'échantillon
RMR de Montréal	24 497	10 606
RMR de Québec	4 923	2 118
Reste du Québec	21 465	9 194
Total	50 885	21 918

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

À l'intérieur de chacune des trois strates, la procédure de sélection d'un enfant se déroule en plusieurs étapes. Premièrement, on choisit aléatoirement par strate un échantillon de banques valides de numéros de téléphone. De chacune de ces banques, on extrait UN SEUL numéro de téléphone parmi les 100 disponibles. Si ce numéro correspond à un ménage privé, il est conservé et SEUL ce numéro sera utilisé (toujours parmi les 100 disponibles). À l'inverse, si CET UNIQUE numéro ne correspond pas à un ménage privé, on rejette le numéro et la banque de 100 numéros qui l'inclut. Lorsque le numéro correspond à un ménage privé, on vérifie la composition du ménage sélectionné pour établir s'il sera ou non admissible. Si le ménage est admissible, c'est-à-dire qu'il répond aux trois critères retenus pour déterminer la population visée, on s'informe du nombre d'enfants de 0 à 17 ans. Si le ménage est constitué de plus d'un enfant ayant entre 0 et 17 ans au moment de l'enquête, et que ceux-ci habitent au moins 50 % du temps dans le ménage, on sélectionne aléatoirement un enfant. Cette sélection repose sur une probabilité égale de sélection pour tous les enfants répondant aux deux critères.

2.1.4.1 Désignation de la répondante-clé

La femme avec qui cohabite l'enfant choisi (mère, belle-mère, etc.) est automatiquement désignée comme la répondante-clé. S'il advenait que deux femmes

cohabitent avec l'enfant sélectionné, la femme dite « responsable » de l'enfant était désignée comme répondante-clé, car c'est l'enfant qui était choisi aléatoirement. Les répondantes-clés de cette enquête sont toutes des femmes responsables d'enfants âgés entre 0 et 17 ans. Cette décision de ne retenir que les femmes comme répondantes repose sur les prémisses suivantes :

- dans de telles enquêtes, les femmes rapportent habituellement plus d'événements à caractère violent envers les enfants que les hommes. Cela pourrait être dû à une plus grande proximité des femmes auprès des enfants ou à une plus grande sensibilité des mères à l'égard de ce type d'événements (Bouchard et autres, 1996; Lawrence et autres, 1995);
- avec un sujet comme l'éducation des enfants, les femmes sont pratiquement désignées d'office pour répondre au questionnaire, si on laisse le choix aux ménages;
- encore aujourd'hui, dans la très grande majorité des couples qui partagent la garde des enfants, ce sont les mères qui assument le plus grand nombre d'heures de garde hebdomadaires. Cette considération est importante vu le critère que nous avons imposé selon lequel les entrevues devaient être complétées par une personne cohabitant avec l'enfant au moins 50 % du temps.

En résumé, l'échantillon provient d'un plan de sondage stratifié à trois degrés réparti proportionnellement à la taille des strates. Le premier degré correspond à une banque valide de 100 numéros de téléphone. Pour chaque banque de numéros échantillonnée au premier degré, on sélectionne, au deuxième degré, UN SEUL numéro de téléphone. Finalement, l'enfant sélectionné constitue le dernier degré de stratification.

2.2 Résultats de la collecte

À partir des 21 918 banques échantillonnées, le plan de sondage prévoyait enquêter 2 500 femmes. Au total, 2 469 entrevues ont été réalisées entre le 8 février et le 26 mai 1999 par la maison de sondage le Bureau d'interviewers professionnels (BIP). La grande majorité (91 %) des entrevues ont eu lieu en français (n = 2 245)

et le reste en anglais (n = 224). Le tableau 2 présente la répartition des résultats de la collecte.

Tableau 2
Répartition des numéros de téléphone et des ménages privés selon les résultats de la collecte

Résultat de collecte	Nombre de numéros de téléphone et de ménages privés
A-Numéro de téléphone invalide	
Hors service	5 081
Non résidentiel	1 760
Télécopieur	1 105
Cellulaire	25
Autres	11
Total A	7 982
B-Ménage inadmissible	
Aucun enfant âgé entre 0 et 17 ans	8 942
Aucune femme de 18 ans et plus dans le ménage	181
Enfant habitant le ménage moins de 50 % du temps	71
Résidence secondaire	40
Total B	9 234
C-Ménage non répondant	
Appel sans réponse	763
Refus du ménage	717
Incapacité de répondre (problème de langue)	142
Ligne téléphonique occupée	136
Raisons techniques diverses	171
Total C	1 929
D-Femme « mère ou belle-mère » non répondante	
Refus de la personne sélectionnée	222
Incapacité permanente de répondre	39
Incomplet	39
Autres	4
Total D	304
E-Questionnaire complété	2 469
Total	21 918

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

2.2.1 Taux de productivité et taux de réponse à l'enquête

Préalablement fixé à 60 %, le taux de productivité de la base de sondage a atteint 63,6 % pour l'enquête¹². Quant au « taux de réponse » à l'enquête, qui a atteint 76,7 %¹³, il est défini (voir tableau 2) comme le rapport entre le nombre de femmes répondantes (E) sur le nombre de femmes admissibles, soit le nombre de femmes répondantes (E), le nombre de femmes non répondantes admissibles¹⁴ (D) et une proportion des ménages non répondants (C x 0,231)¹⁵.

2.2.2 Description des participantes et de leur famille : données non pondérées

Les données décrivant les participantes et leur famille sont tirées de l'échantillon et ne sont pas pondérées. Il est cependant très important de noter que LES RÉSULTATS PRÉSENTÉS DANS LA SUITE DU RAPPORT SONT PONDÉRÉS, ce qui nous permettra de généraliser ces résultats à toutes les familles québécoises comptant au moins un enfant âgé entre 0 et 17 ans¹⁶.

12. Calcul du « taux de productivité » en se référant au tableau 2 : $(\text{Total} - A) / \text{Total} = (21\,918 - 7\,982) / 21\,918 = 63,6 \%$.

13. « Taux de réponse » en se référant au tableau 2 : $E / (E + D + \text{taux d'admissibilité} \times C) = 2\,469 / (2\,469 + 304 + 0,231 \times 1\,929) = 76,7 \%$.

14. Rappel : une femme ne peut être admissible que dans la mesure où elle est responsable d'au moins un enfant âgé entre 0 et 17 ans et que celui-ci vit avec elle au moins 50 % du temps.

15. Pour estimer la proportion de ménages non répondants admissibles, une hypothèse a été posée : en se référant au tableau 2, les ménages dont l'admissibilité à l'enquête est connue (B, D, E) sont représentatifs des ménages pour lesquels l'admissibilité est demeurée inconnue (C). Le « taux d'admissibilité » est le quotient du nombre de ménages incluant une femme, répondante ou non, dont l'enfant est visé par l'enquête par le nombre de ménages dont les critères d'admissibilité à l'enquête sont connus : $(E + D) / (E + D + B) = (2\,469 + 304) / (2\,469 + 304 + 9\,234) = 23,1 \%$.

16. La pondération est décrite à la section 2.4.

La majorité des familles de l'échantillon sont biparentales (78 %) alors que 14 % sont monoparentales matricentriques. Plus de la moitié des répondantes sont mariées (55 %); 30 % des familles vivent en union de fait. Seulement 3 % des mères sont célibataires.

Au moment de l'enquête, 77 % des ménages déclarent que l'emploi salarié est leur principale source de revenu. À peine 6 % des ménages sont prestataires de l'aide sociale et le revenu familial moyen rapporté par les répondantes est généralement de 35 000 \$ et plus par année (65 %). La majorité des femmes considèrent leurs revenus comme suffisants pour subvenir à leurs besoins (63 %). Une répondante sur dix s'estime pauvre ou très pauvre (12 %).

On compte entre un et huit enfants par famille, avec une moyenne de 1,8 enfant (ÉT = 0,86). L'âge moyen des enfants auxquels réfèrent les répondantes au cours de l'entrevue se situe à neuf ans (ÉT = 5,26). Un enfant sur six (18 %) est âgé de deux ans et moins. La proportion des filles est comparable à celle des garçons (49 % c. 51 %). En ce qui concerne l'âge des répondantes, il varie entre 13 et 70 ans, avec une moyenne de 36,68 ans (ÉT = 7,2). Pour ce qui est du statut d'emploi, 68 % des femmes occupent un emploi rémunéré à temps plein ou à temps partiel au moment de l'enquête. Plus de la moitié des répondantes ont complété une scolarité de niveau collégial ou universitaire (57 %) alors que 43 % ont atteint un niveau d'éducation égal ou inférieur au secondaire. Les conjoints des répondantes sont âgés de 15 à 67 ans, avec une moyenne de 39,10 ans (ÉT = 7,3). Une majorité d'entre eux occupent un emploi rémunéré (91 %) et 54 % présentent un niveau de scolarité (études partielles ou complétées) collégial ou universitaire.

2.3 Le questionnaire de l'enquête

Le questionnaire, informatisé pour les besoins de l'enquête, est composé de 71 questions permettant de couvrir 4 thèmes¹⁷. Le questionnaire est rempli en mode

17. La version française du questionnaire de l'enquête est présentée à l'annexe 1.

téléphonique. La durée moyenne de l'entretien était de 15 minutes (ÉT = 3,8).

Attitudes des parents en regard des punitions corporelles. La première section du questionnaire a pour objectif d'évaluer les attitudes des répondantes en regard de la punition corporelle et de ses conséquences sur les enfants¹⁸. On y trouve sept questions, telles que : « Ce n'est pas nécessairement agréable, mais c'est le devoir des parents de donner des tapes à leurs enfants s'il le faut... » ou encore « Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire ». Deux de ces questions (6 et 7) sont tirées d'une vaste enquête américaine réalisée par le *National Committee to Prevent Child Abuse* (Daro, 1999). Les autres questions (1 à 5) ont été développées pour les besoins spécifiques de la présente étude.

Le PCCTS : une échelle de mesure des conduites disciplinaires. La seconde section est consacrée à l'échelle appelée *Parent-Child Conflict Tactics Scales (PCCTS)* qui évalue les conduites disciplinaires des parents (Straus et autres, 1998) lors de conflits ou de désaccords avec l'enfant. Il s'agit, dans le cas de la présente enquête, d'une échelle comprenant 21 items (tableau 3); celle-ci évalue à la fois la prévalence et la fréquence des stratégies disciplinaires adoptées par les parents à l'égard des enfants au cours des 12 mois précédant l'enquête téléphonique. Trois dimensions des conduites disciplinaires y sont documentées, soit : la discipline non violente, l'agression psychologique et la violence physique (Bouchard, 1998). Le PCCTS a été utilisé une première fois, aux États-Unis en 1995. La version française¹⁹ de cette même échelle a été produite par Fortin et autres (1996).

18. L'annexe 2 présente les sources et justifications des questions et échelles constituant le questionnaire de l'enquête.

19. La version française du PCCTS est appelée Questionnaire sur les résolutions de conflits (QRC).

Tableau 3

Présentation des items du PCCTS en fonction des échelles et des sous-échelles de résolution de conflits

Discipline non violente

- 9. Expliquer calmement à l'enfant pourquoi quelque chose n'était pas correct
- 10. Obliger l'enfant à prendre une pause
- 13. Occuper l'enfant à faire autre chose, le distraire
- 24. Enlever des privilèges à l'enfant ou le priver de quelque chose qu'il aime pour le punir

Agression psychologique

- 14. Crier, hurler après l'enfant
- 17. Sacrer ou jurer après l'enfant
- 20. Dire à l'enfant qu'on allait le placer ou le mettre à la porte
- 21. Menacer l'enfant de lui donner la fessée ou de le frapper, sans le faire
- 27. Traiter l'enfant de stupide, de paresseux ou lui dire d'autres noms de ce genre

Violence physique

Punition corporelle

- 11. Secouer, brasser l'enfant (de 2 ans et plus)
- 16. Taper les fesses de l'enfant à mains nues
- 23. Donner une tape à l'enfant sur la main, le bras ou la jambe
- 25. Pincer l'enfant pour le punir

Violence sévère ou très sévère

- 11. Secouer, brasser l'enfant (de moins de 2 ans)
- 12. Frapper l'enfant sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur*
- 15. Donner un coup de poing ou un coup de pied à l'enfant
- 17. Saisir l'enfant par le cou et lui serrer la gorge
- 19. Donner une raclée à l'enfant, le frapper de plusieurs coups et de toutes ses forces
- 22. Frapper l'enfant ailleurs que sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur
- 26. Lancer ou jeter l'enfant par terre
- 28. Donner une claque à l'enfant au visage, sur la tête ou sur les oreilles*

Note : Les chiffres qui précèdent les items correspondent à leur ordre de présentation dans le questionnaire.

* Chez nos collègues américains, ces deux items apparaissent dans le calcul de la punition corporelle (Straus et autres, 1998)

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Le PCCTS est un instrument très étroitement dérivé du *Conflict Tactics Scales* (CTS) (Straus 1990a, 1990b). Ce dernier avait été utilisé par Santé Québec en 1992-1993, dans le cadre du volet « Résolution de conflits envers les enfants » de *l'Enquête sociale et de santé* (Bouchard et Tessier, 1996). Une série de modifications ont été récemment apportées par les auteurs du CTS afin d'en améliorer la validité en regard des conduites disciplinaires des parents envers les enfants²⁰. Ainsi, certains items ont été remplacés alors que d'autres ont été adaptés pour tenir compte des conflits spécifiques aux relations parents-enfants. L'ordre des questions a

été modifié de manière à éviter que des schémas automatiques de réponse ne s'installent. Enfin, certaines questions ont été reformulées afin d'améliorer la compréhension. Les premiers tests de validité du PCCTS ont été effectués dans le cadre d'une enquête nationale tenue par la maison Gallup aux États-Unis, en 1995. Ces tests préliminaires ont montré que l'instrument avait une consistance interne satisfaisante et une bonne validité de construit (Straus et autres, 1998). Par ailleurs, le CTS, désormais transformé en PCCTS, avait fait l'objet de très nombreux tests de validité et avait été utilisé dans des centaines d'études (voir Straus et Gelles, 1990, à ce sujet).

20. Le CTS modifié prend désormais le nom de PCCTS lorsque utilisé pour mesurer les conduites des parents envers les enfants. D'autres formes du même instrument mesurent la violence conjugale, ou encore la violence des enfants envers les parents.

Pour les besoins de la présente enquête, et à la suite du prétest réalisé auprès de 100 ménages québécois, certaines modifications ont été apportées au PCCTS.

Deux items ayant trait à la violence très sévère ont été retranchés de l'échelle originale parce qu'ils heurtaient la sensibilité des répondantes, risquaient de nous aliéner leur participation et de ne pas être discriminants dans le contexte québécois (« ... a brûlé ou ébouillanté volontairement [prénom de l'enfant] » « ... a menacé [prénom de l'enfant] avec un couteau ou un fusil »)²¹. Suivant cette même préoccupation d'adaptation au contexte culturel et social, quelques aménagements ont été apportés au niveau du vocabulaire. Enfin, la structure des questions a été modifiée afin d'éviter que la répondante ne se perçoive comme le seul agresseur possible dans les situations de violence qu'elle pourrait déclarer. Ainsi, au lieu de demander s'il était arrivé que la répondante donne des coups de pied ou de poing à l'enfant, la question devient : « Au cours des 12 derniers mois, soit depuis [mois] passé, combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison [je vous rappelle que ce n'est pas nécessairement vous, cela pourrait être vous, un autre adulte ou un jeune adulte de 18 ans et plus] a donné un coup de poing ou un coup de pied à [prénom de l'enfant]? Selon vous : Ce n'est jamais arrivé? C'est arrivé une fois ou deux? etc. »

Expériences disciplinaires vécues par les parents dans l'enfance. Deux sections du questionnaire (3 et 5) permettent une évaluation du contexte disciplinaire vécu par la répondante et par son conjoint durant leur enfance. Les questions (6) de chacune des sections portent donc sur les styles disciplinaires parentaux des « grands-parents » et sur le degré d'exposition relative à la violence subie ou observée envers les frères et sœurs durant l'enfance des répondantes et de leur conjoint. Certaines des questions utilisées dans cette section ont été inspirées du *Emotional and Physical Abuse Questionnaire* (EPAQ) (Buntain-Ricklefs et autres, 1994) pour être ensuite traduites en français puis adaptées au contexte québécois.

L'harmonie conjugale. Outre les questions concernant la situation conjugale (statut, durée, type de famille), une question porte sur la perception de la répondante du

21. Aucune des 812 répondantes de l'enquête 1992-1993 (0 %) n'avait rapporté de tels incidents; la dernière enquête Gallup (1995) complétée aux États-Unis a abouti à des résultats similaires.

niveau d'harmonie, de difficulté ou de violence dans son couple. Cette question inédite vise à examiner le lien entre les conduites adoptées entre conjoints et à l'endroit des enfants.

Renseignements sociodémographiques et socio-économiques. Les quatrième et sixième sections du questionnaire visent d'abord à établir le portrait socio-démographique et socioéconomique des ménages dans lesquels vivent les enfants de l'enquête (situation conjugale, niveau de scolarité de la répondante et du conjoint, statut d'emploi des deux adultes, revenu familial et sources du revenu, pauvreté perçue). La majorité de ces questions ont été empruntées à *l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*.

2.4 La pondération

Afin de pouvoir généraliser les données de l'échantillon à la population visée, chaque répondante et chaque enfant sélectionnés se voient associer un « poids ». Deux poids ont donc été produits dans le cadre de la présente enquête : le poids de la répondante-clé (« mère ou belle-mère ») qui correspond au nombre de femmes (« mère ou belle-mère ») qu'elle « représente » dans la population et, suivant la même règle statistique, le poids de l'enfant qui est, cette fois, le nombre d'enfants que chaque enfant de l'échantillon « représente » dans la population. Ainsi, comme nous l'avons explicitement mentionné, à l'exception des données apparaissant à la section 2.2.2 et servant à décrire notre échantillon, LES DONNÉES PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT SONT PONDÉRÉES²².

Différents facteurs de pondération interviennent dans l'établissement de ces poids : la probabilité de sélection, l'ajustement pour la non-réponse à l'enquête, le nombre de numéros de téléphone permettant de rejoindre chaque ménage²³ et le nombre d'enfants²⁴ de

22. Pour de plus amples détails sur la pondération, s'adresser à la Direction Santé Québec de l'ISQ.

23. On demandait aux répondants-clés le nombre de numéros de téléphone permettant au ménage d'être rejoint.

24. Ce facteur n'a pas servi que pour l'établissement du poids « enfant ».

0 à 17 ans cohabitant avec une femme (mère, belle-mère, etc.) au moins 50 % du temps. Un dernier facteur permet d'ajuster la pondération afin de s'assurer que la distribution pondérée des répondantes-clés d'une part, et des enfants « répondants » d'autre part, soit conforme à celle de leur population visée respective selon certaines caractéristiques sociodémographiques : chez les « mères », la strate est la seule caractéristique qui a été utilisée (RMR de Montréal, RMR de Québec, reste du Québec) et chez les « enfants », il s'agit de la strate et de l'âge.

2.5 La qualité des données de l'enquête

2.5.1 La non-réponse partielle

La non-réponse spécifique à chaque question est un aspect important à considérer dans l'évaluation de la qualité des données. Le fait que certaines personnes refusent de répondre à des questions ou déclarent ne pas connaître la réponse à la question posée (« ne sait pas ») pourrait entraîner des biais dans les résultats, dans la mesure où ces personnes présenteraient des caractéristiques particulières²⁵. En général, lorsque le taux de non-réponse partielle à une question est inférieur à 5 %, il n'est pas nécessaire de recourir à un ajustement de la pondération pour la question concernée, sauf si la proportion a trait à un phénomène rare (biais possible).

Dans la présente enquête, quatre questions (sur plus de 80 questions au total) affichaient des taux de non-réponse partielle supérieurs à 5 %. Il s'agissait du revenu (taux de non-réponse partielle de 8 %), et de trois questions portant sur le mode de résolution de conflits des « grands-parents paternels » de l'enfant (7 %). Quant aux indices créés, tous avaient un taux de non-réponse partielle inférieur à 5%²⁶. Des analyses ont été effectuées afin de déterminer si les non-répondants présentaient des traits qui les distinguaient des

répondants. Aucune différence n'ayant été décelée, aucun biais attribuable à la non-réponse partielle de l'enquête n'est à signaler.

2.5.2 L'erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (proportion, moyenne, nombre) sont entachées d'une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision et elle sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite.

Le coefficient de variation (CV²⁷), quant à lui, constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence lors de l'interprétation des résultats. Le tableau 4 indique que la prudence est requise (apparition d'un astérisque [*] dans les cellules des tableaux ou figures du rapport) lors de l'interprétation d'une estimation dont le CV est considéré « passable » et rappelle qu'une estimation accompagnée d'un CV considéré « faible » (présence de deux astérisques [**] dans les cellules des tableaux ou figures du rapport) n'est présentée qu'à titre indicatif étant donné la grande variabilité de cette estimation.

Tableau 4
Qualité des estimations selon le coefficient de variation

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
# 5 %	Excellente
5 % < CV # 15 %	Bonne
15 % < CV # 25 %	Passable (*)
> 25 %	Faible, fournie à titre indicatif seulement (**)

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

25. L'annexe 3 présente les fréquences pondérées des réponses à chaque question de l'enquête, incluant la non-réponse partielle.

26. L'annexe 5 présente les fréquences pondérées associées aux indices et/ou échelles créés pour le présent rapport.

27. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur-type de l'estimation par l'estimation elle-même.

2.6 Méthodes d'analyse

Recourir à un plan de sondage stratifié à trois degrés, plan de sondage dit complexe, peut également avoir des répercussions sur la précision des estimations produites par l'enquête. L'effet de plan sert à déterminer le gain ou la perte de précision qu'a entraîné le fait d'avoir utilisé un plan de sondage complexe plutôt qu'un plan de sondage aléatoire simple²⁸. L'effet de plan pour les questions ou indices se rapportant à la mère est de 1,03, ce qui équivaut à un plan de sondage aléatoire simple. Quant aux variables et indices se rapportant à l'enfant, l'effet de plan est de 1,3. Ainsi, les données présentées dans le rapport tiennent compte de l'effet de plan seulement pour la production des estimations associées à l'enfant.

2.6.1 Tests statistiques

Le test du chi-carré a été utilisé pour mesurer la relation ou l'association entre deux variables. Un ajustement a été apporté afin de tenir compte de l'effet de plan global pour les estimations ou indices associés à l'enfant. Le seuil de signification statistique a été fixé à 5 %, à moins d'avis contraire. Le test d'égalité de deux proportions était effectué sur la base du chevauchement des intervalles de confiance de chacune des deux proportions. Dans les cas litigieux, les comparaisons des deux proportions ont été complétées par la Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales de l'ISQ avec le logiciel SUDAAN.

28. Le calcul de l'effet de plan se résume ainsi : l'effet de plan est le quotient de la variance estimée en tenant compte du plan de sondage (ici, stratifié à trois degrés) par la variance obtenue à partir d'un plan de sondage complètement aléatoire de même taille. La variance de l'estimation (proportion, moyenne, nombre) intervient directement dans le calcul de la marge d'erreur et du coefficient de variation et dans la construction de l'intervalle de confiance. Dans le cadre des enquêtes utilisant un plan de sondage complexe, le calcul de la variance ne se résume pas à celui qui peut être obtenu d'un plan de sondage aléatoire simple. Que ce soit au niveau des estimations associées à la mère ou l'enfant, les unités répondantes n'ont pas nécessairement le même poids (entre autres, le nombre de numéros de téléphone et le nombre d'enfants de 0 à 17 ans varient d'un ménage à un autre), ce qui influence l'estimation de la variance.

Dans les cas où les taux de réponse sont bas et que la séquence chronologique entre les variables indépendantes et dépendantes est claire (soit le lien entre la violence physique sévère et la violence subie par les parents dans l'enfance), le rapport des cotes²⁹ a été utilisé. Ce rapport permet de mesurer, dans les 12 mois précédant l'enquête, l'ampleur du risque de violence physique sévère vécu par un enfant avec une autre variable donnée, par exemple, la violence vécue durant l'enfance par un parent.

2.7 Portée et limite des données

La lecture du présent chapitre confirme que la qualité des premières données provinciales produites sur la résolution de conflits parent-enfant rencontre les standards reconnus dans les enquêtes populationnelles transversales. En effet, l'enquête a été réalisée à partir d'un questionnaire dont les questions avaient été validées et dont une version antérieure à l'échelle principale avait été utilisée dans le contexte québécois (Bouchard et autres, 1996; Bouchard et Tessier, 1996). Au surplus, le prétest de l'enquête a permis d'éprouver l'organisation initiale du questionnaire, de le transformer en vue de l'utilisation en contexte d'entrevue téléphonique et, d'en adapter une version informatique. Les mesures qui ont été prises pour assurer l'anonymat complet et en informer adéquatement la répondante avaient aussi pour fonction de réduire les biais possibles de sous-déclaration auxquels toute enquête doit faire face. Il est à noter, par ailleurs, que les procédures usuelles de pondération des données, celles vérifiant l'impact des non-réponses à des questions spécifiques et celles considérant l'erreur d'échantillonnage ont été rigoureusement appliquées comme on l'a vu.

29. Le rapport des cotes a été mesuré à l'aide de la formule $RC = (a / b) / (c / d)$, où, dans un tableau de contingence 2 X 2 : a/b = la probabilité que l'événement se manifeste divisée par la probabilité qu'il ne se manifeste pas lorsque la variable indépendante prend comme valeur « absence »; et c/d = la probabilité que l'événement se manifeste divisée par la probabilité qu'il ne se manifeste pas lorsque la variable indépendante prend comme valeur « présence » (Scott et autres, 1999).

Il n'est pas possible de déterminer quels sont les facteurs qui ont engendré un taux d'admissibilité plus faible que prévu³⁰. Quoiqu'il en soit, les taux de productivité et de réponse ont été plus élevés que prévus et les taux de non-réponse partielle sont demeurés très bas et n'ont entraîné aucun biais repérable dans les données. Ainsi, les données de l'enquête, qu'elles soient estimations ou indices, sont valides et fiables. En fait, la qualité des résultats est telle qu'elle nous permet de proposer une reconduction de l'enquête à intervalles réguliers, préférablement selon une fréquence triennale.

Les données de cette enquête permettent d'établir des liens ou des associations entre deux variables, ou de déceler des différences entre deux sous-groupes de la population. Compte tenu du caractère transversal de l'enquête, des relations de cause à effet entre les variables ne peuvent cependant être formellement démontrées.

30. Différentes hypothèses ont été formulées. Pour de plus amples détails, s'adresser à la Direction Santé Québec.

3. Résultats

3.1 Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent

Des modes disciplinaires non violents, mais aussi de la violence envers les enfants dans les familles du Québec

Les mères québécoises (98 %) déclarent, en quasi-totalité, que les adultes qui cohabitent avec des enfants âgés entre 0 et 17 ans ont recours à des modes disciplinaires non violents. Les stratégies pacifiques, comme l'explication donnée à l'enfant, le retrait de privilèges, et la distraction, sont universellement utilisées par les parents lorsqu'il s'agit de régler un problème avec un enfant.

Tableau 5

Prévalence des conduites parentales à caractère violent envers les enfants âgés de 0 à 17 ans, selon la fréquence annuelle

Type de conduites	Au moins 1 fois dans les	À 3 reprises ou plus
	12 mois précédant l'enquête	dans les 12 mois précédant l'enquête
	%	
Agression psychologique	78,6	43,7
Violence physique mineure	47,8	16,4
Violence physique sévère	6,6	1,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Toutefois, comme l'indique le tableau 5, les modes de résolution de conflits peuvent aussi prendre des formes violentes. Ainsi, la présence d'agression psychologique est signalée par 79 % des Québécoises vivant avec un enfant âgé entre 0 et 17 ans, alors que près de la moitié déclarent au moins un épisode de violence physique mineure (48 %). Cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse nécessairement d'un mode éducatif habituel adopté par la majorité des parents. En effet, chaque forme de violence (agression psychologique, violence physique mineure, violence physique sévère) est mesurée à partir de plusieurs items (tableau 6); or, la présence D'UN SEUL de ces items (ex. : menacer l'enfant), qui ne se serait manifesté QU'UNE SEULE FOIS durant l'année précédant l'enquête, suffit pour établir la prévalence d'une forme ou l'autre de conduite à caractère violent envers un enfant dans une famille donnée. L'analyse des données de fréquence d'utilisation (tableau 5) indique qu'une minorité des ménages rapporte que de tels incidents se produisent de façon répétée : 44 % des épisodes d'agression psychologique se seraient répétés trois fois ou plus durant l'année précédant l'enquête, contre 16 % des épisodes de violence physique mineure et à peine 1 % des épisodes de violence physique sévère.

Tableau 6

Fréquence annuelle d'utilisation des conduites parentales à caractère violent

Indice et item	Fois			Total	
	1-2	3-5	6 et +	%	n
Violence psychologique					
14. Crier, hurler après l'enfant	34,2	19,7	19,7	73,5	1 396
18. Sacrer ou jurer après l'enfant	17,9	4,7	3	25,6	485
20. Dire à l'enfant qu'on va le placer ou le mettre à la porte	5,1	0,8**	0,4**	6,3	117
21. Menacer l'enfant de lui donner la fessée sans le faire	14,3	4,7	3,3	22,3	694
27. Traiter l'enfant de stupide ou de paresseux	17,2	6,4	3,2	26,8	510
Violence physique mineure					
11. Secouer un enfant de 2 ans et plus	16,3	2,9	1,2*	20,3	349
16. Taper les fesses de l'enfant à mains nues	15,9	5,1	1,7*	22,7	429
23. Donner une tape sur la main, le bras ou la jambe	24,7	6,8	4,3	35,8	679
25. Pincer l'enfant pour le punir	1,9*	0,2**	0,1**	2,2	43
Violence physique sévère					
11. Secouer un enfant de moins de 2 ans	4,1**	--	0,9**	4,9**	9
12. Frapper sur les fesses avec un objet dur	1,0*	0,1**	0,3**	1,4*	27
15. Donner un coup de poing ou un coup de pied à l'enfant	0,7**	0,1**	0,1**	0,9*	19
17. Saisir l'enfant par le cou et lui serrer la gorge	0,7**	--	--	0,7*	14
19. Donner une raclée à l'enfant, c'est-à-dire le frapper de plusieurs coups et de toutes ses forces	0,2**	0,1**	--	0,3*	6
22. Frapper l'enfant ailleurs que sur les fesses avec un objet dur	0,5**	--	0,1**	0,6**	11
26. Lancer l'enfant ou le jeter par terre	0,1**	0,1**	--	0,2**	4
28. Donner une claque à l'enfant au visage, sur la tête ou sur les oreilles	3,0	0,4**	0,1**	3,5	66

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Enfin, l'enquête permet d'estimer qu'un enfant sur quinze (7 %) aurait vécu au moins un épisode de violence physique très sévère au cours de la même période (pour la définition et composition des indices, voir l'annexe 4). Il faut noter ici que l'item évoquant « une claque au visage, sur la tête ou sur les oreilles » prête à ambiguïté, la force du coup pouvant varier considérablement d'un fait rapporté à l'autre.

3.2 Prévalence de la violence et opinions des parents à l'égard de la discipline physique

Les parents qui se montrent en accord avec une approche éducative stricte sont plus nombreux à rapporter de la violence envers leurs enfants

Tableau 7

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon l'opinion des femmes québécoises à l'égard de la discipline physique envers les enfants

Énoncé	Agression psychologique	Violence mineure	Violence sévère
	%		
Taux dans toute la population	78,6	47,8	6,6*
De façon générale, les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants.			
Accord (77 %)	Non sig.	Non sig.	7,3
Désaccord (23 %)	Non sig.	Non sig.	4,2*
Il devrait y avoir une loi pour interdire aux parents de donner des tapes à leurs enfants.			
Accord (33 %)	74,4	35,4	4,4*
Désaccord (67 %)	80,7	53,9	7,7
Ce n'est pas nécessairement agréable, mais c'est le devoir des parents de donner des tapes à leurs enfants s'il le faut.			
Accord (50 %)	82,8	55,8	8,7
Désaccord (50 %)	74,6	40,3	4,7*
Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort.			
Accord (41 %)	75,5	38,7	5,2*
Désaccord (59 %)	81,5	55,0	7,9
Certains enfant ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire.			
Accord (29 %)	81,6	58,8	11,3
Désaccord (71 %)	77,5	43,7	4,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

La violence sévère : plus présente dans les familles qui jugent que les parents québécois sont trop mous

Comme en fait foi le tableau 7, les trois quarts des mères québécoises sont d'accord avec le premier énoncé selon lequel les parents du Québec se montreraient trop mous avec leurs enfants (77 %). Les enfants dont les parents se disent d'accord avec cette opinion sont plus nombreux à vivre de la violence physique sévère que les enfants dont les parents sont en désaccord avec une telle affirmation (7 % contre 4 %).

Le droit du parent de taper est associé à des taux plus élevés d'agression et de violence

Une majorité des mères québécoises manifestent leur désaccord avec une loi qui interdirait aux parents de taper leurs enfants (67 %). De fait, les taux d'agression psychologique (81 % c. 74 %) et de violence physique mineure (54 % c. 35 %) et sévère (8 % c. 4 %) sont plus importants dans les familles qui se montreraient en désaccord avec l'adoption d'une telle loi.

La reconnaissance voulant que ce soit un devoir parental de taper est associée à plus de violence

De la même façon, les enfants dont la mère croit que c'est un devoir parental que de donner des tapes lorsque nécessaire (50 %) sont en proportion plus nombreux à être menacés, insultés (83 % c. 75 %), tapés, secoués (56 % c. 40 %) ou sévèrement agressés (9 % c. 5 %). On notera aussi que les Québécoises qui approuvent les parents qui donnent des tapes à leurs enfants (59 %) sont plus nombreuses à rapporter les trois formes de violence durant les 12 mois précédant l'enquête. En effet, on observe que les taux d'agression psychologique (82 % c. 76 %), de violence physique mineure (55 % c. 39 %) et de violence physique sévère (8 % c. 5 %) sont plus élevés lorsque les femmes partagent une telle valeur.

Des enfants qui n'apprennent pas autrement que par la tape

De même, l'opinion selon laquelle certains enfants auraient besoin qu'on les tape pour apprendre à bien se conduire est associée aux trois formes de violence. Les femmes en accord avec cette opinion (29 %) sont, en proportion, plus nombreuses à rapporter de l'agression psychologique (82 % c. 78 %), de la violence physique mineure (59 % c. 44 %) et sévère (11 % c. 5 %) que celles qui sont en désaccord avec cette opinion.

Comme on peut le constater au tableau 8, 36 % des mères québécoises croient que les punitions corporelles peuvent provoquer des blessures. Comme dans les enquêtes américaines réalisées au cours des dernières années, les mères sont encore plus nombreuses à reconnaître la présence possible de séquelles psychologiques permanentes chez les enfants après qui on crie ou jure à répétition (73 %).

Tableau 8

Sensibilité parentale aux effets de la violence physique mineure et de l'agression psychologique

	%
<i>À quelle fréquence arrive-t-il, selon vous, que les enfants soient blessés physiquement suite aux punitions physiques que les parents leur donnent pour les discipliner?</i>	
Très souvent/souvent	35,8
Occasionnellement	37,2
Rarement/jamais	27,0
<i>À quelle fréquence arrive-t-il, selon vous, que les enfants développent des problèmes psychologiques qui peuvent durer longtemps quand on crie ou sacre après eux de façon répétée?</i>	
Très souvent/souvent	72,9
Occasionnellement	20,4
Rarement/jamais	6,7

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Les taux de violence sont moins élevés chez les mères qui se montrent plus sensibles aux effets négatifs de la violence

La sensibilité aux effets nocifs de la violence est reliée à la présence de violence dans la vie des enfants. En effet, on observe que le taux de violence physique mineure est plus élevé chez les enfants dont les mères sont moins sensibles aux conséquences de la punition physique (50 % c. 45 %). Le taux de violence mineure est aussi plus élevé dans les familles québécoises moins sensibles aux effets négatifs de la violence psychologique (54 % c. 46 %) (données non présentées).

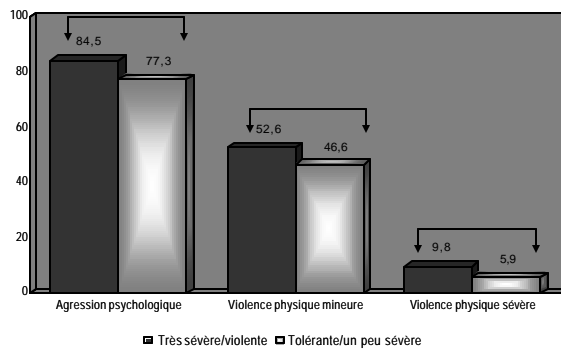
3.3 Prévalence de la violence et lien avec les expériences de violence vécues dans l'enfance par les parents

Les conduites parentales pourraient être transmises d'une génération à l'autre

Le style disciplinaire des grands-parents maternels est relié à la violence telle qu'elle a été vécue par leurs petits-enfants

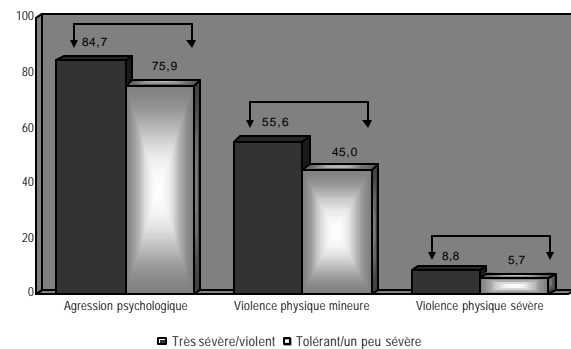
Lorsqu'elles ont été interrogées sur leurs souvenirs d'enfance, une proportion non négligeable des mères québécoises se rappelle leur propre mère (19 %) et leur propre père (28 %) comme d'un parent très sévère ou violent. Au moment où elles ont été invitées à rapporter ce qu'elles savent du style disciplinaire des parents de leur conjoint, les femmes décrivent leur belle-mère comme un parent très sévère ou violent dans 14 % des cas comparativement à 27 % pour le beau-père.

Figure 1
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le style disciplinaire de la grand-mère maternelle envers la mère de l'enfant (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Figure 2
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le style disciplinaire du grand-père maternel envers la mère de l'enfant (%), 1999



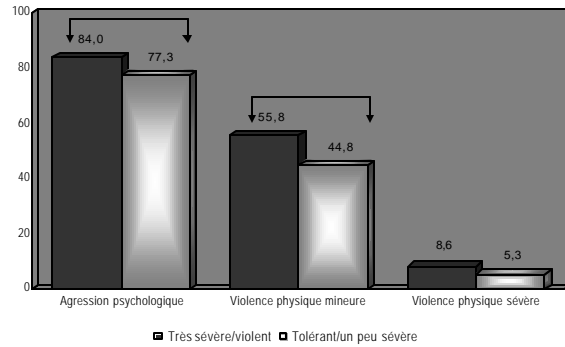
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

De fait, le style disciplinaire des grands-parents maternels apparaît lié à la présence de violence dans la vie de leurs petits-enfants. Les taux d'agression psychologique (85 % c. 77 %) et de violence physique mineure (53 % c. 47 %) sont plus élevés parmi les enfants dont la mère décrit le style disciplinaire de sa propre mère comme étant très sévère ou violent. De plus, la proportion d'enfants vivant cette dernière forme de violence est 1,7 fois supérieure [1,16; 2,61] lorsque les grands-mères maternelles sont décrites comme étant très sévères ou violentes.

On observe le même phénomène lorsqu'on demande aux femmes de décrire le style disciplinaire de leur père. Les taux d'agression psychologique (85 % c. 76 %), de violence physique mineure (56 % c. 45 %) et sévère (9 % c. 6 %) sont plus importants lorsque le grand-père est décrit comme un parent très sévère ou violent. Dans ce cas, la proportion d'enfants victimes de violence physique sévère est 1,6 fois plus élevée [1,10; 2,37].

... il en va de même pour les grands-pères paternels

Figure 3
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le style disciplinaire du grand-père paternel de l'enfant envers le conjoint de la mère (ou père de l'enfant) (%), 1999

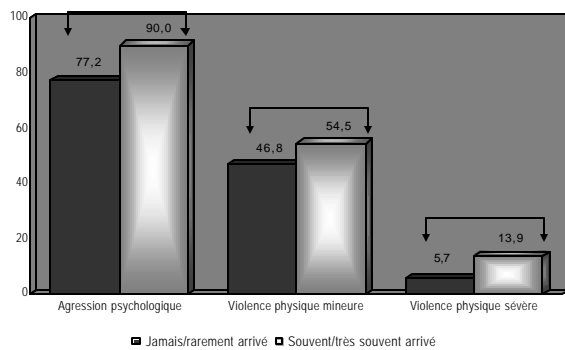


Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Un phénomène similaire, quoique moins évident, se présente lorsqu'il s'agit du grand-père paternel. Les taux d'agression psychologique (84 % c. 77 %) et de violence physique mineure (56 % c. 45 %) envers l'enfant sont plus hauts lorsque le grand-papa paternel est décrit comme très sévère ou violent.

Aggression psychologique des grands-parents maternels et présence de violence physique et psychologique envers les petits-enfants

Figure 4
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la fréquence de l'agression psychologique vécue par la mère durant son enfance (%), 1999

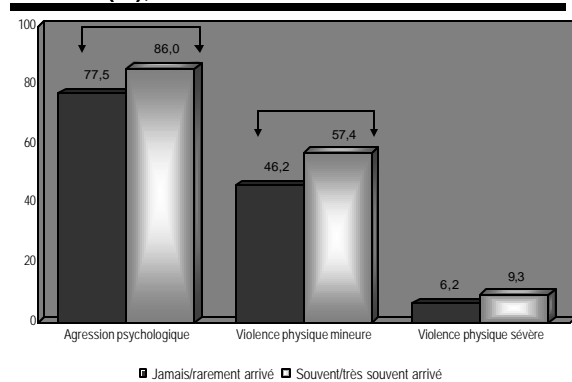


Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Ce lien entre le style disciplinaire des grands-parents maternels et la présence de conduites à caractère violent dans la vie de leurs petits-enfants ne se dément pas lorsqu'on réfère à des comportements agressifs ou violents plus spécifiques. Les taux d'enfants agressés psychologiquement ou physiquement dans le cadre de la présente étude sont plus élevés lorsque la mère rapporte avoir été *menacée, humiliée ou ridiculisée par ses propres parents* durant son enfance. Cela est particulièrement évident dans le cas de la violence sévère (14 % c. 6 %).

La violence subie par l'enfant rappelle les fessées subies par la mère lorsqu'elle était enfant

Figure 5
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la fréquence des punitions corporelles subies par la mère durant son enfance (%), 1999

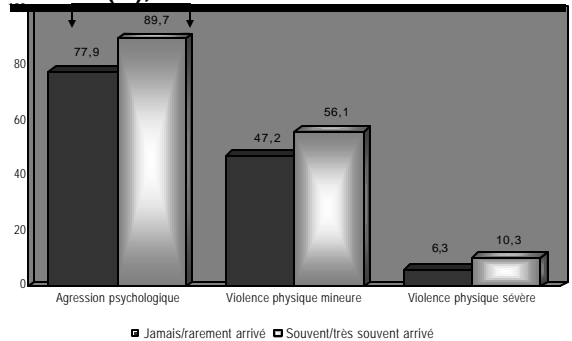


Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Dans la même veine, les taux contemporains d'agression psychologique (86 % c. 78 %) et de violence physique mineure (57 % c. 46 %) envers les enfants sont plus importants dans le cas des mères révélant avoir reçu la fessée durant leur enfance.

... et aussi la violence sévère des grands-parents maternels

Figure 6
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence physique sévère vécue par la mère durant son enfance (%), 1999

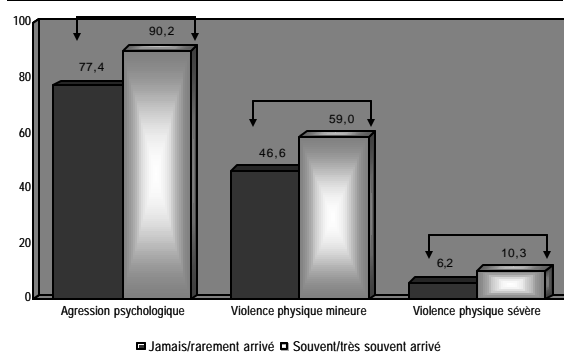


Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

La violence physique sévère vécue par la mère durant son enfance est aussi associée à une présence plus grande d'agression psychologique envers ses enfants (90 % c. 78 %).

Les mères témoins de violence dans leur enfance rapportent des taux plus élevés de violence envers leurs enfants

Figure 7
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon que la mère a été ou non témoin de violence envers un frère, une sœur ou sa propre mère durant son enfance (%), 1999

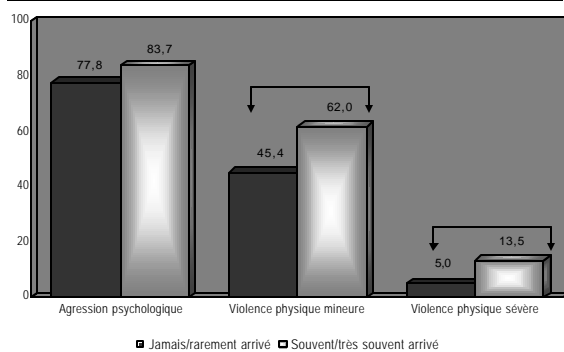


Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Une proportion plus importante d'enfants dont la mère affirme avoir été *témoin de violence* dans l'enfance vivent à leur tour de l'agression psychologique (90 % c. 77 %), de la violence physique mineure (59 % c. 47 %) et de la violence sévère (10 % c. 6 %). Dans ce dernier cas, la proportion d'enfants pour qui on rapporte de la violence sévère durant les 12 mois précédant l'enquête est 1,8 fois supérieure [1,04; 3,00].

Des pères qui ont reçu la fessée et qui ont été terrorisés : des enfants qui sont plus nombreux à vivre de la violence sévère

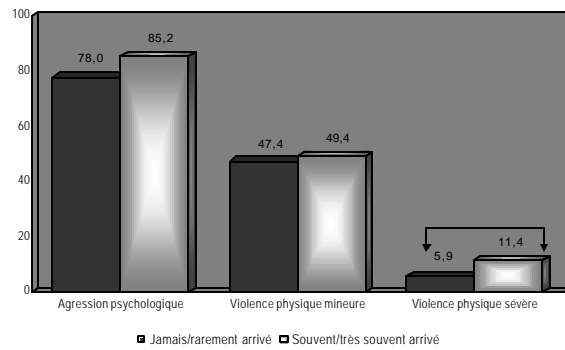
Figure 8
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la fréquence des punitions corporelles subies par le conjoint de la mère (ou père de l'enfant) durant son enfance (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999.*

Les taux de violence physique mineure (62 % c. 45 %) et sévère (14 % c. 5 %) envers les enfants sont aussi beaucoup plus élevés lorsque le père a lui-même reçu la fessée durant son enfance.

Figure 9
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon que le conjoint de la mère (ou père de l'enfant) a été ou non témoin de violence envers un frère, une sœur ou sa propre mère durant son enfance (%), 1999

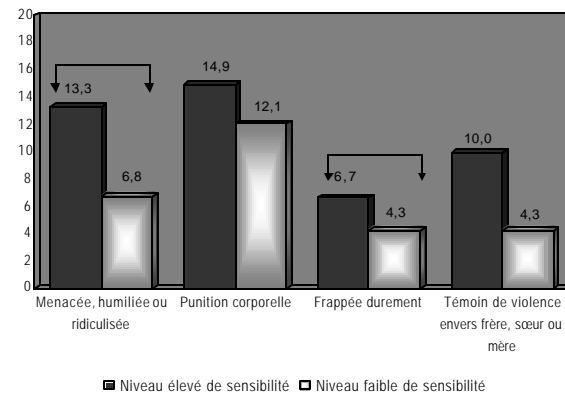


Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Enfin, on observe que la proportion d'enfants victimes de violence sévère est plus importante lorsque les pères ont été *témoins de violence* envers un frère, une sœur ou leur mère au cours de l'enfance (11 % c. 6 %).

Plus de mères victimes de la violence parmi celles qui sont sensibles à ses effets nocifs

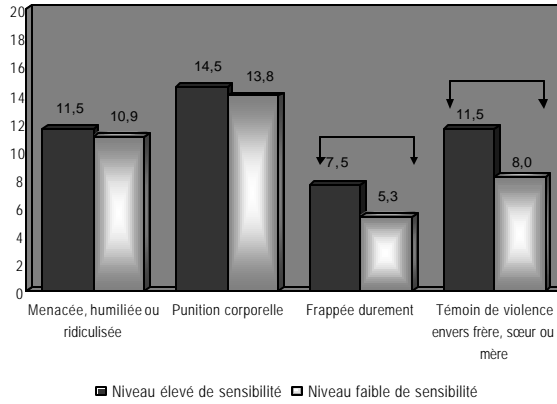
Figure 10
Proportion de mères victimes de violence physique ou psychologique dans l'enfance selon leur niveau de sensibilité aux effets négatifs de l'agression psychologique (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Le pourcentage des mères qui ont été *menacées, humiliées ou ridiculisées* durant leur enfance est plus élevé (13 % c. 7 %) chez celles qui se montrent sensibles à l'idée que l'agression psychologique peut laisser des marques permanentes. Le pourcentage de mères qui ont été *frappées durement* (7 % c. 4 %) est également plus haut chez ce groupe.

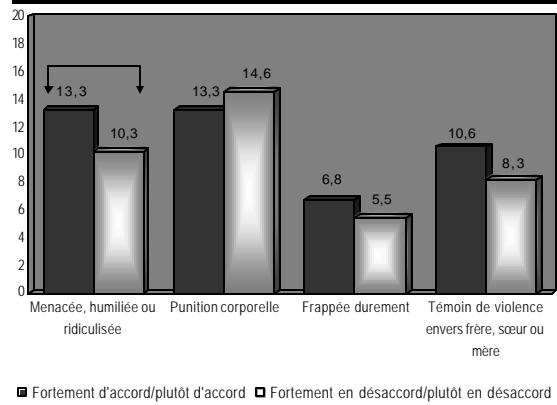
Figure 11
Proportion de mères victimes de violence physique ou psychologique dans l'enfance selon leur niveau de sensibilité aux effets négatifs de la punition physique (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

On retrouve une plus grande proportion de mères qui ont été *frappées durement* (8 % c. 5 %) ou qui ont été *témoins de violence* familiale dans l'enfance (12 % c. 8 %) parmi les mères qui se montrent sensibles aux effets négatifs de la violence.

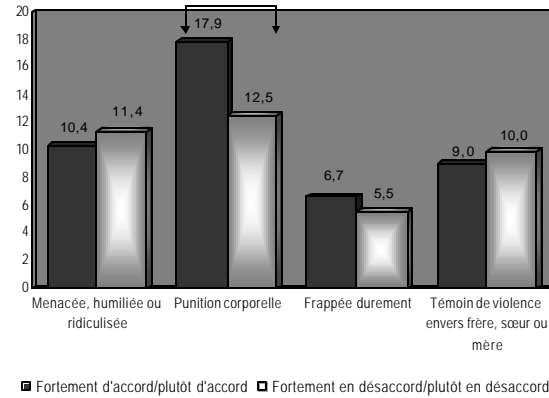
Figure 12
Proportion de mères victimes de violence dans l'enfance selon leur niveau d'accord avec l'affirmation « Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort » (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

De plus, le nombre de mères qui ont été *menacées, humiliées ou ridiculisées dans l'enfance* est plus élevé parmi celles qui croient que les parents qui frappent ont tort (13 % c. 10 %).

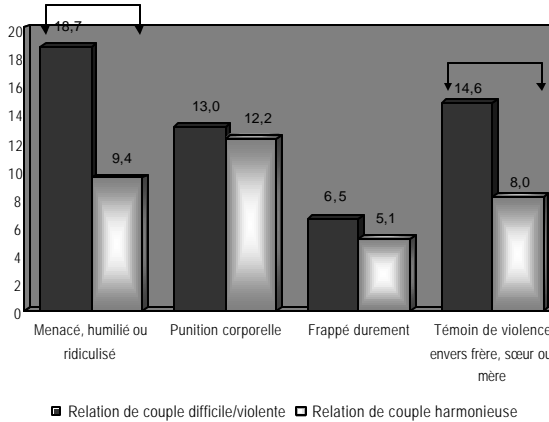
Figure 13
Proportion de mères victimes de violence dans l'enfance selon leur niveau d'accord avec l'affirmation « Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire » (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Par contre, on observe que la proportion de mères qui ont reçu la fessée dans leur enfance est plus importante parmi celles partageant l'opinion selon laquelle que certains enfants ne peuvent apprendre autrement (18 % c. 13 %). Comme si cette phrase leur avait été répétée et avait été assimilée.

Figure 14
Proportion de parents témoins de violence intrafamiliale dans l'enfance selon le niveau d'harmonie actuel dans le couple (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

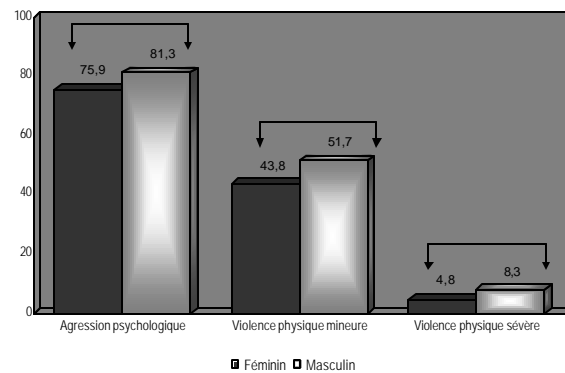
Enfin, les taux d'agression psychologique (19 % c. 9 %) ou d'expériences vicariantes de violence vécues durant leur enfance (15 % c. 8 %) sont plus élevés parmi les femmes qui évoquent la présence de difficultés contemporaines dans leur vie de couple.

3.4 Prévalence de la violence et contexte de la vie familiale

3.4.1 Prévalence de la violence selon les caractéristiques des enfants

Les garçons écopent plus que les filles

Figure 15
Prévalence annuelle de conduites parentales à caractère violent selon le sexe de l'enfant (%), 1999

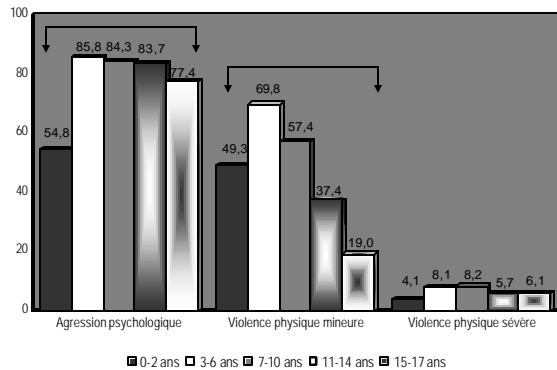


Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Certaines caractéristiques des enfants sont associées à des proportions plus élevées de violence parentale. Les taux sont plus hauts chez les garçons, et ce, pour les trois types de violence : agression psychologique, violence physique mineure et violence sévère. Cette différence apparaît particulièrement marquée pour la violence physique sévère (8 % c. 5 %).

On tape moins les plus grands...

Figure 16
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le groupe d'âge de l'enfant (%), 1999



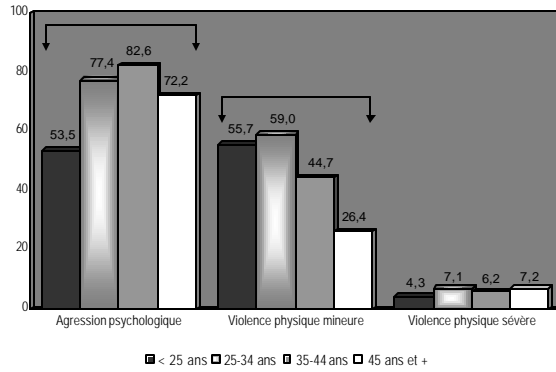
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Les enfants âgés de deux ans et moins présentent des taux d'agression psychologique moins élevés que les autres (55 %). Cependant, à compter de trois ans, cette forme de violence augmente pour ensuite décroître légèrement mais constamment avec l'âge de l'enfant. En ce qui concerne la violence physique mineure, ce sont les enfants âgés de 15 à 17 ans qui la vivent nettement en moins grand nombre (19 %) alors que les enfants âgés de trois à six ans affichent le taux le plus important (70 %).

3.4.2 Prévalence de la violence selon les caractéristiques des parents

Les parents plus jeunes sont davantage associés à la violence physique, les plus vieux à l'agression psychologique

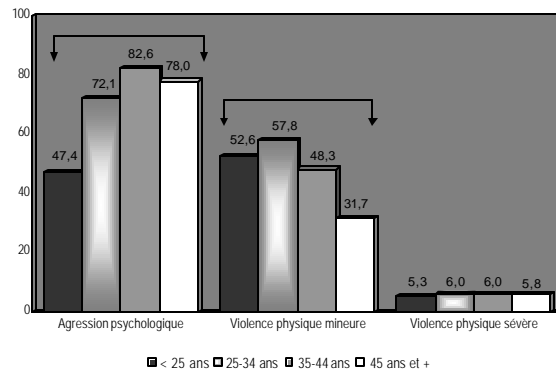
Figure 17
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le groupe d'âge de la mère (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

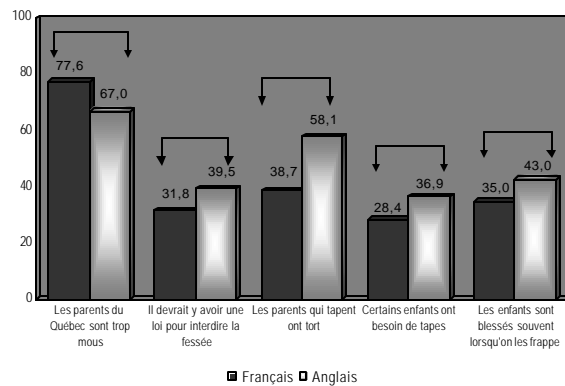
Les taux de violence varient aussi selon le groupe d'âge des parents. Ce sont les mères et les pères âgés de 35 à 44 ans qui sont le plus susceptibles de recourir à des formes d'agression psychologique, comparativement aux parents âgés de moins de 25 ans. L'âge des enfants est peut-être ici en cause comme dans le cas de la violence physique mineure, d'ailleurs. En effet, en ce qui concerne la violence physique mineure, on observe que les enfants de parents âgés de 45 ans et plus sont moins souvent l'objet de violence que les autres, toutes catégories d'âge confondues. La violence physique sévère ne semble pas reliée à l'âge des parents.

Figure 18
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le groupe d'âge du conjoint de la mère (ou père de l'enfant) (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

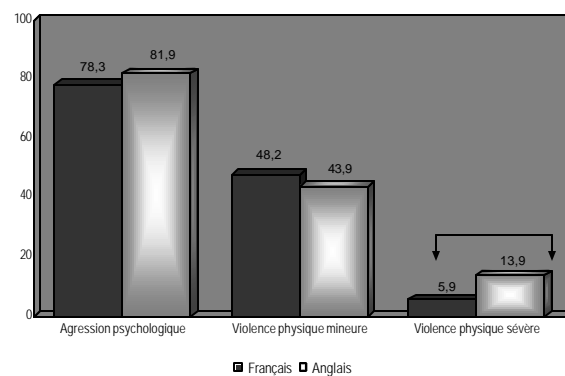
Figure 19
Proportion de mères québécoises en accord avec les énoncés selon la langue d'entrevue (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Nous n'avons aucune indication quant à l'origine ethnique ou culturelle des répondantes à notre enquête. Cependant, les participantes avaient le loisir de s'exprimer en français ou en anglais lors des entrevues. Nos données indiquent que, règle générale, les québécoises francophones sont en proportion plus nombreuses à partager des opinions conservatrices concernant l'éducation des enfants. Curieusement, étant donné leurs attitudes apparemment plus libérales, c'est plutôt chez les répondantes anglophones que l'on retrouve les taux les plus élevés de violence sévère à l'égard des enfants (14 % c. 6 %).

Figure 20
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la langue d'entrevue (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

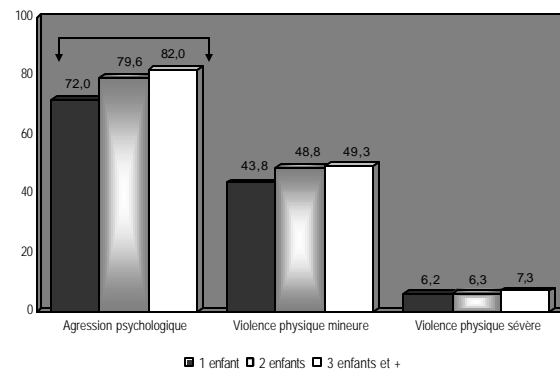
3.4.3 Prévalence de la violence selon les caractéristiques de la famille

La présence d'agression psychologique augmente avec le nombre d'enfants dans la famille

Le statut conjugal et la structure de la famille sont faiblement liés aux taux de violence...

... mais la qualité de l'union est nettement en cause

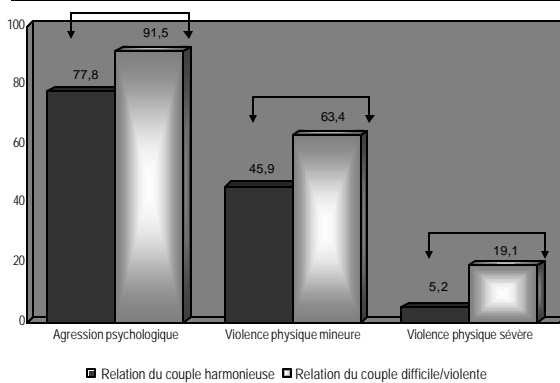
Figure 21
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le nombre d'enfants mineurs dans le ménage (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

La présence de plusieurs enfants dans la famille est associée au taux d'agression psychologique. Ce taux est moins élevé dans les ménages avec un seul enfant mineur. Le taux de violence de nature physique, quant à lui, demeure le même quel que soit le nombre d'enfants du ménage.

Figure 22
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le niveau d'harmonie actuel dans le couple (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

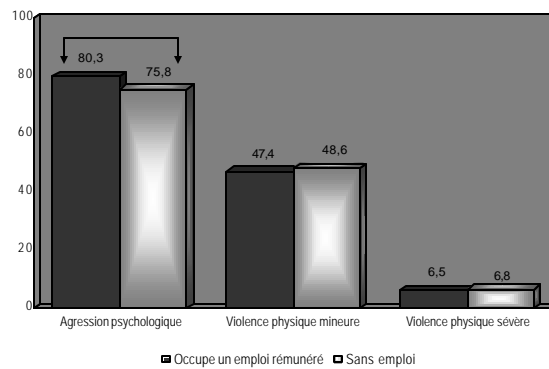
La présence d'agression psychologique et de violence physique envers un enfant n'est pas liée de façon significative au *statut conjugal* des mères. On notera toutefois que le taux de violence sévère est un peu plus élevé dans le cas des familles séparées ou divorcées. Les taux de violence rapportés ne varient pas non plus en fonction de la *structure familiale* (données non présentés).

Cependant, la *qualité des relations de couple* est, quant à elle, nettement associée aux taux de violence. En effet, les enfants dont les mères affirment vivre une relation conjugale difficile ou violente (6 % des couples) sont, en proportion, plus nombreux à subir de l'agression psychologique (92 % c. 78 %), de la violence physique mineure (63 % c. 46 %) et de la violence physique sévère (19 % c. 5 %).

3.4.4 Prévalence de la violence et caractéristiques socioéconomiques

Occupation d'un emploi et agression psychologique

Figure 23
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le statut d'emploi de la mère au moment de l'enquête (%), 1999

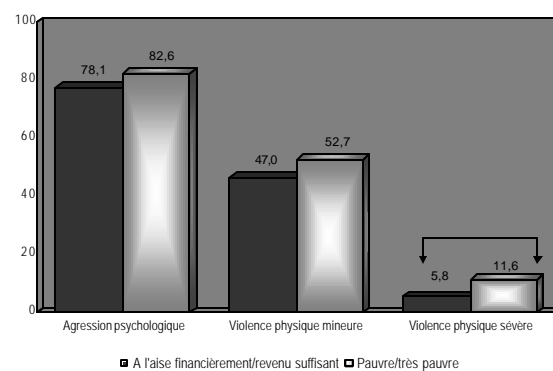


Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Le taux d'agression psychologique est un peu plus élevé lorsque les mères occupent un emploi au moment de l'enquête (80 % c. 76 %). Le niveau de scolarisation de ces mères pourrait être en cause ici. Autrement, les autres formes de violence ne semblent pas liées au fait d'occuper ou non un emploi.

Misère économique, misère dans les relations parents-enfants

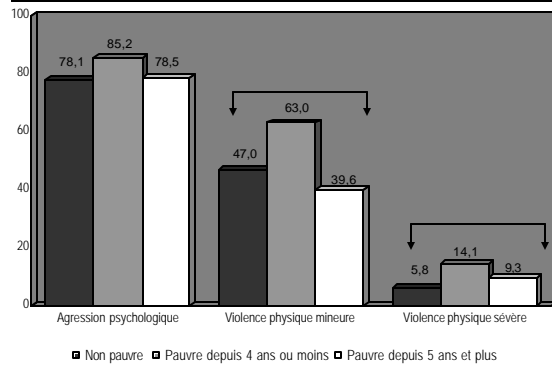
Figure 24
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la perception de la situation financière du ménage par la mère (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

La violence physique sévère envers un enfant est rapportée deux fois plus souvent chez les femmes qui se perçoivent pauvres ou très pauvres comparativement à celles qui se considèrent à l'aise financièrement ou qui estiment leur revenu suffisant (12 % c. 6 %).

Figure 25
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la durée de la pauvreté perçue par la mère (%), 1999



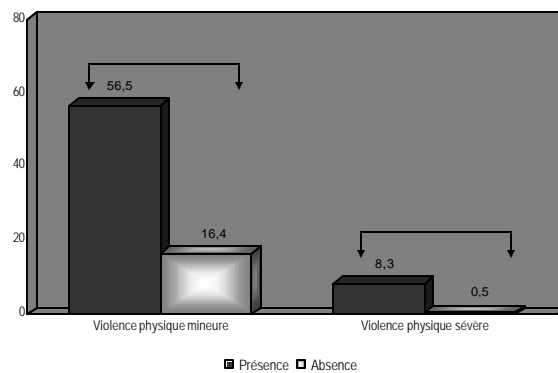
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

La durée de la pauvreté telle que perçue par la mère est aussi reliée aux conduites violentes de nature physique. La violence physique mineure est plus souvent rapportée par les mères qui se perçoivent pauvres depuis quatre ans ou moins (63 %), comparativement aux mères non pauvres (47 %) ou pauvres depuis cinq ans ou plus (40 %). Le même phénomène se produit pour la violence physique sévère qui est plus élevée dans les ménages qui vivent dans la pauvreté depuis quatre ans ou moins (14 %), comparativement à ceux qui ne se considèrent pas pauvres (6 %) ou dont la pauvreté dure depuis plus longtemps (9 %). On notera ici que l'âge des enfants peut être mis en cause. En effet, ils sont plus âgés dans les familles qui déclarent une expérience de pauvreté de cinq ans ou plus.

3.5 Juxtaposition des types de violence envers les enfants

Une juxtaposition des formes de violence

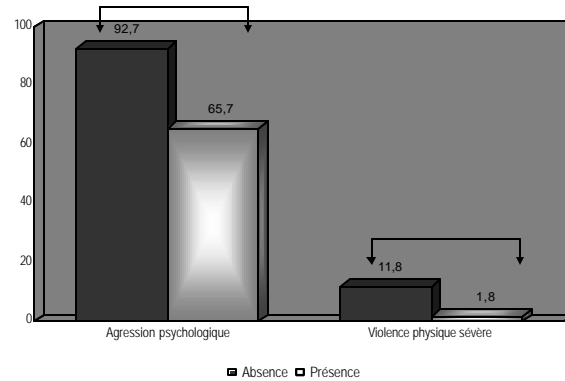
Figure 26
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent de type physique selon la présence d'agression psychologique (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Les taux de violence physique mineure et de violence physique sévère sont beaucoup plus bas dans les familles où les adultes ne font pas usage d'agression psychologique envers les enfants. Dans ces familles, le taux de violence sévère est pratiquement inexistant alors que le taux de violence mineure est près de quatre fois inférieur au taux des familles où l'on retrouve de l'agression psychologique envers les enfants.

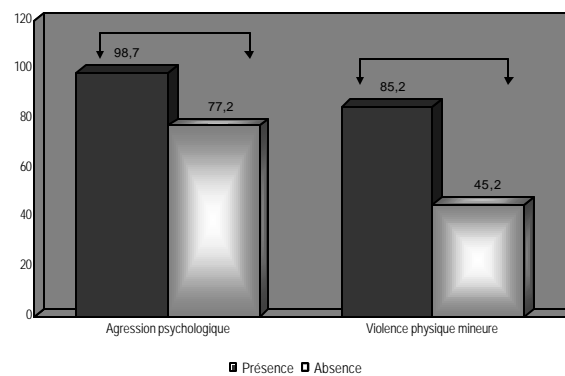
Figure 27
Prévalence des conduites parentales à caractère violent de type psychologique et physique sévère selon la présence de violence physique mineure (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

L'agression psychologique et la violence physique sévère accompagnent très souvent la violence physique mineure. En présence de cette dernière, on observe que le taux d'agression psychologique passe de 66 % à 93 % alors que celui de la violence physique sévère passe de 2 % à 12 %.

Figure 28
Prévalence des conduites parentales à caractère violent de type psychologique et physique mineure selon la présence de violence physique sévère (%), 1999



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*.

Les résultats montrent également que l'agression psychologique et la violence physique mineure sont étroitement reliées à la violence physique sévère envers un enfant : le taux d'agression psychologique est plus élevé chez ceux subissant également de la violence physique sévère (99 % c. 77 % en son absence), et les enfants victimes de violence physique sévère sont, en proportion, plus nombreux à vivre de la violence physique mineure (85 % c. 45 %).